

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX

Session du vendredi 5 avril 2019

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 5 avril 2019, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Nicolas Lacroix, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

Étaient présents : M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIION, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid DI TULLIO, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Étaient absents (en début de séance) : Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, M. Bruno SIDO

La séance est ouverte à 10 heures.

M. le PRÉSIDENT :

Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Au préalable, je voudrais saluer les élèves de l'EPIDE de LANGRES qui sont venus assister à une séance de notre assemblée avec leurs accompagnateurs. Nous aurons cet après-midi l'occasion de réaffirmer les liens forts entre nos deux institutions. J'en profite pour vous rappeler que nos séances sont non seulement filmées pour leurs propos introductifs, mais qu'elles sont également ouvertes au public. Il ne faut donc pas hésiter à faire découvrir la vie du Conseil départemental.

Je souhaite excuser Bruno SIDO qui nous rejoindra en fin de matinée ou au cours de l'après-midi. Il fait partie des nombreux naufragés de la Gare de l'Est et il n'a pas pu rejoindre Chaumont hier soir. Je souhaite également excuser notre collègue Elisabeth ROBERT-DEHAULT, retenue pour un comité de pilotage relatif à la sécurité du secteur de Perthes-Sapignicourt où elle représente d'ailleurs le Département. Elle a transmis son vote à Jean-Michel FEUILLET.

Notre collègue m'a indiqué qu'elle nous rejoindra dès que possible. En effet, à ma demande, elle nous présentera avec Philippe BOSSOIS, Président de l'Agglomération de Saint-Dizier/Der et Blaise, et François CORNUT-GENTILLE, Député, le projet « Saint-Dizier cœur de ville » qui s'intègre dans le dispositif national « Action Cœur de Ville » destiné à redynamiser les villes moyennes.

Retenue dans la première vague, la Ville de Saint-Dizier a su profiter de cette politique lancée par le Gouvernement. Toutefois, avant cela, elle a beaucoup travaillé, car il s'agit avant tout du prolongement de la stratégie Saint-Dizier 2020 planifiée par la municipalité dès 2011.

Cette démarche, engagée depuis presque 25 ans par la même équipe, illustre à la perfection le fait que nous ne devons pas avoir peur de l'image que nous renvoie notre miroir. Nous sommes capables d'initiatives fortes qui inspirent d'autres territoires et qui sont reconnues pour leur qualité au plus haut niveau. J'en veux d'ailleurs pour preuve que Chaumont a aussi été sélectionnée parmi les 222 collectivités d' « Action Cœur de Ville », en seconde vague. Nous inviterons ses élus à présenter leur ambition, le moment venu.

Sur ces deux initiatives, le Conseil départemental sera un partenaire actif. J'ai eu l'occasion de signer à Châlons-en-Champagne l'an dernier la convention de partenariat avec nos collègues. Nous l'intégrerons dans la contractualisation que nous avons votée le 15 mars dernier. Comme à l'accoutumée, ceci se fera dans la transparence et vous aurez l'occasion de juger et de voter chacune des contractualisations avec nos partenaires. Pour votre complète information, les dates des trois réunions publiques sont fixées et les cartons d'invitation partiront prochainement à l'attention de tous les élus :

- le 29 avril à la salle Niederberger à Chaumont ;
- le 2 mai à la salle Jean Favre de Langres ;
- et le 6 mai à la salle des fêtes d'Eurville-Bienville.

Je l'ai déjà dit ici devant vous, ce nouveau pacte départemental ne sera pas seulement financier. Il doit s'inscrire dans une ambition commune portée par le Département et ses partenaires, pour nos concitoyens et pour le rayonnement de notre territoire. En effet, nous devons toujours avoir notre objectif commun en tête, à savoir améliorer l'attractivité de notre département en cassant la spirale négative qui touche tous les territoires ruraux.

Pour cela, nous multiplions les initiatives en conservant une grande cohérence autour de nos savoir-faire et de nos territoires. C'était le sens de notre présence au salon international de l'agriculture, ce sont les voyages presse en cours d'organisation sur la gastronomie et l'aéronautique, ce sera l'affichage de la Haute-Marne à travers notre campagne de notoriété qui évolue, aux entrées de métro et surtout pendant un mois à la Gare de l'Est en novembre prochain avec une création sur 270 m².

La vérité, c'est que nous communiquons avec des moyens raisonnables quand nous comparons avec d'autres territoires, mais aussi en étant percutants, sur des supports, des sujets où on ne nous attend pas.

Être à l'endroit où nous ne l'attendons pas, c'est devenu la marque de fabrique du CVB 52. Après six finales en trois ans, le club phare de la Haute-Marne a été éliminé contre Pérouse il y a quelques jours. Ils auront réalisé une douzaine de matchs de plus que les autres équipes françaises dans un sport qui n'a pas les mêmes ressources que d'autres. Ils ont besoin à nouveau de notre soutien.

Le fond de ma pensée est simple. Nous avons besoin de locomotives pour le territoire. Les villes de Chaumont et Saint-Dizier en sont, le Mémorial en est une autre, le CVB en est également une. C'est pourquoi je vous ai transmis un rapport vous proposant une subvention exceptionnelle de 60 000 euros. Nous devons soutenir ce club qui représente l'esprit départemental, d'autant plus que faute de salle, ils sont obligés de jouer à Reims, ce qui représente un coût important en attendant le projet PALESTRA.

Tout cela renvoie à l'idée que nous devons prendre des risques, mais pas n'importe comment, pas à n'importe quel prix.

Quand Saint-Dizier et Chaumont portent un projet de rénovation sans précédent pour leurs centres-villes, ils le font en ayant inscrit leurs démarches dans le temps. Ils ont évalué les besoins et mesuré ce dont ils étaient capables.

Quand nous nous réinterrogeons sur Animal'Explora – et je veux saluer la commission qui travaille sur ce sujet – nous évaluons ce dont notre territoire a besoin, quelle ambition nous voulons lui donner. Lorsque cela sera défini, il faudra évaluer le risque financier et ensuite prendre ou non ce risque. Toutefois, soyez sûrs d'une chose. Lorsque nous parlons d'avenir, lorsque nous sommes ambitieux pour notre territoire, quand nous parions, bref lorsque nous créons ou lorsque nous faisons de la politique, il y a toujours un risque.

Nous avons de l'ambition, mais nous la réalisons avec un cap, ou plutôt deux idées directrices :

- une fiscalité équilibrée et lisible ;
- le sens des missions de solidarité qui incombent au Département.

En ce qui concerne la fiscalité, je l'avais annoncé lors du Débat d'orientations budgétaires, la majorité propose de maintenir le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 23,94 %. Ce taux est le même qu'en 2010, soit une préservation du pouvoir d'achat et du pouvoir de vivre des ménages pour la neuvième année consécutive. Alors que le déficit et la dette de l'État flambent, que certaines collectivités redimensionnent leurs politiques, nous faisons le choix fort, malgré des bases faibles, de geler notre taux de fiscalité. Le contexte national laisse pourtant songeur avec une volonté de remettre à plat les dotations aux collectivités. Toutefois, nous ne pouvons pas attendre. En accompagnant massivement les collectivités et leurs groupements, nous agissons auprès de nos partenaires. En investissant fortement sur nos routes, dans nos collèges, nos centres d'exploitation, nous agissons pour nos populations. Ce sont des choix forts, des choix de solidarité que j'assume avec la majorité et une partie de l'opposition constructive que je souhaite saluer.

Je mentionnais la mission de solidarité, c'est ce sur quoi vous aurez à vous prononcer en adoptant – je l'espère – le nouveau schéma en faveur des personnes en situation de handicap pour 2019-2023, fruit d'un travail collaboratif intense avec l'ensemble des autres responsables et financeurs de la politique du handicap, les partenaires et les acteurs impliqués, notamment les associations représentatives.

Ce schéma concerne toutes les personnes handicapées, enfants et adultes, touchées dans leur parcours de vie. Il permet de favoriser leur autonomie et d'apporter, quand cela est nécessaire, de la fluidité par des réponses adaptées et personnalisées.

Cette feuille de route pour les cinq prochaines années permettra l'observation fine des besoins et des souhaits des personnes en situation de handicap, leur participation active à cette politique, l'accompagnement des parcours de vie, l'inclusion et l'anticipation des ruptures.

J'insiste sur le pouvoir d'agir des personnes, en partenariat étroit avec les acteurs du champ du handicap. Désormais, ce sont les orientations qui articulent notre action, et non pas les dispositifs, pour apporter la fluidité de nos réponses. Nous assumons une vision convergente des politiques publiques et de développer les coopérations locales des acteurs de proximité, bénéficiaires, aidants ou professionnels.

Ce schéma est la première étape puisqu'il servira de fondement à l'élaboration du futur schéma à destination des personnes âgées dans une perspective de schéma de l'autonomie. Je sais que je pourrai compter sur votre engagement à tous pour porter collégialement la réussite de la mise en œuvre de ce tout nouveau schéma, qui contribuera à faciliter le quotidien des Haut-Marnais.

Quand je vous associe aux décisions prises dans notre assemblée, c'est parce que chacune et chacun d'entre nous porte un peu de ce destin commun. Nous avons collectivement un devoir d'explication de nos missions et de nos actions. Personne ne peut se cacher longtemps derrière une abstention ou derrière une opposition facile. Il est sûr qu'il est plus facile de porter ce discours en présidant cette assemblée qu'en étant dans le rôle de l'opposant. Toutefois, je crois que le Conseil départemental est capable de dépasser les clivages politiques au profit des Haut-Marnais. Nous le verrons sur de nombreux rapports cet après-midi en commission permanente :

- la nouvelle politique concernant les espaces naturels sensibles ;
- le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) ;
- la mutualisation et l'animation du Château du Grand Jardin ;
- la convention avec Arts vivants 52.

À propos de cette dernière, je suis très heureux, et je le dis en l'absence de sa présidente, Elisabeth ROBERT-DEHAULT, que nous arrivions à la signature d'un document juste et équilibré qui permet à notre association d'assurer l'entièreté de ses missions. Je sais que le recrutement de la directrice ou du directeur est sur le point d'aboutir. Je suis certain que cette convention saura placer notre ambition au plus haut niveau, en liens étroits avec la Région et la

DRAC Grand Est.

Je veux, nous voulons le meilleur pour notre population et notre territoire. Pour cela, nous sommes exigeants. Avec nous-mêmes, je crois que nous le prouverons encore aujourd'hui, mais aussi avec les autres. Nous défendons une vision globale à travers notre collectivité, afin que chacun d'entre nous, chaque Français, n'ait pas le sentiment que chaque jour s'éloigne un peu plus un service, une femme ou un homme qui le rendait.

Oui, nous avons besoin de réorganiser nos services. L'État, le Département et les collectivités dans leur ensemble ne peuvent passer à côté de cette nécessité de s'adapter vis-à-vis des besoins, de l'évolution et du progrès. Cependant, prenons garde à ne pas donner l'impression que nous nous éloignons pour faire des économies, car sinon nous distendrons encore davantage le lien avec nos concitoyens.

Chaque signal compte dans ce combat contre l'écume des choses. Vous aurez à vous prononcer sur un rapport remis sur table qui démontre cette volonté de se battre. Il concerne la possible dénavigation du Canal entre Champagne et Bourgogne qui irrigue du Nord au Sud notre département, préconisée dans le rapport DURON qui a orienté le projet de loi sur les mobilités en débat devant le Parlement en ce moment. Certains diront peut-être que se battre pour moins d'un bateau de plaisance et un bateau de fret par jour ne sert à rien. D'autres se demanderont s'il ne s'agit pas d'un nouveau coup de menton à destination de l'État. Cependant, pour détourner Edmond ROSTAND et « son » Cyrano, nous ne nous battons pas toujours dans l'espoir d'une victoire, mais nous nous battons parce que c'est utile, sans rien enlever à ce que cela peut avoir de panache. En effet, les conséquences de cette dénavigation, ce sont des camions en plus sur nos routes, celles entre Saint-Dizier et Chaumont, entre Chaumont et Langres, puis vers Dijon. Ce sont des ouvrages mobiles réalisés pour rien par le Département, des conventions de travail depuis des années passées avec VNF inutiles. Alors, non, je ne veux pas baisser les armes.

En politique, les paris ne sont pas toujours gagnants et l'optimisme de la volonté, cher au philosophe Alain, ne suffit pas toujours. J'en veux pour preuve la fusion des offices HLM. Vous le savez, j'avais demandé une étude pour permettre aux trois bailleurs sociaux dépendants des collectivités (Hamaris, Chaumont Habitat et l'OPHLM de Saint-Dizier) de se projeter vers la meilleure solution de rapprochement imposé par la loi ELAN.

Vous le savez également, je n'avais pas caché mon souhait de voir fusionner les trois offices, car je pensais que cette décision était cohérente, mais aussi parce que cela permettait de

conserver la main sur l'habitat et sa gouvernance pour notre territoire. Malheureusement, le dernier Comité de pilotage qui a eu lieu le mois dernier n'a pas permis de trouver un accord. Je le regrette vraiment, mais je ne peux que prendre acte de cette décision que chacun devra porter en son âme et conscience. Désormais, les offices vont réfléchir individuellement à leur avenir. En ce qui concerne Hamaris, la collectivité départementale poursuivra son soutien auprès de notre bailleur et l'accompagnera dans cette phase de transition.

On ne peut pas forcer les gens à travailler ensemble, du moins pas toujours.

Je veux terminer sur une réflexion plus générale. J'entends beaucoup parler de politique à l'approche des futures élections européennes. À nouveau, on nous promet le nouveau monde contre l'ancien monde, les progressistes contre les populistes.

Très sincèrement mes chers collègues, je rejette complètement cette façon étroite de voir les choses. Nous sommes progressistes en tant que collectivités expérimentant de nouveaux dispositifs, accompagnant les associations, l'insertion, l'agriculture dans leurs innovations. Mais nous sommes également populistes au sens où nous cherchons, parce que nous sommes ses représentants, à incarner la volonté du peuple, à satisfaire certains de ses besoins, certaines de ses demandes.

Je pense que nous ne sommes ni progressistes par idéologie, ni populistes par goût de plaire. Nous sommes là pour tracer une route pour l'avenir en ne laissant personne au bord du chemin, aider les premiers de cordée dans leurs paris comme ceux qui en ont le plus besoin. C'est le sens même de notre mission de solidarité : être un trait d'union entre les femmes et les hommes. Je forme le vœu que notre assemblée garde cette forme d'équilibre.

Je vous remercie et je vous laisse la parole, mais avant de commencer l'ordre du jour, je dois vous proposer l'ajout d'un nouveau rapport. Il s'agit du rapport concernant le CVB52 que j'ai évoqué précédemment et que vous avez reçu cette semaine. Formellement, je dois solliciter votre accord pour l'ajouter à l'ordre du jour de notre plénière.

(L'ajout du rapport concernant le CVB52 à l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.)

Vous savez que je ne suis pas coutumier du fait lorsque cela a des incidences budgétaires, mais j'ai reçu, le 22 mars avec Gérard GROSLAMBERT, Paul FLAMÉRIION et Mokhtar KAHLAL, le Président du club avec des membres de son bureau qui nous ont expliqué l'urgence de leur situation. J'aurai l'occasion de le préciser tout à l'heure lors de l'examen de ce

rapport.

Je vous remercie de votre attention et je vous laisse la parole.

M. Nicolas FUERTES : Je vous remercie Monsieur le Président et je tiens à remercier également l'EPIDE, une institution présente à Langres qui se développe d'année en année. Nous souhaitons à ses participants et encadrants de la réussite et de l'épanouissement. Nous les remercions par ailleurs pour leurs travaux qui contribuent au rayonnement de notre territoire.

Je remercie également le soutien apporté au CVB52 et je me satisfais de l'ajout de ce rapport à l'ordre du jour. Nous le soutiendrons.

Nous vous remercions également de nous avoir associés à la motion que nous allons voter contre la menace de déclassement du canal de la Marne à la Saône. Nous le voterons avec plaisir, en espérant que l'État se préoccupe des intérêts et des réalités des terrains et qu'il ne se désengage pas de nos territoires ruraux.

Je regrette également le fait que nous n'ayons pas réussi à nous entendre entre les trois offices HLM de Haute-Marne. La collectivité a une volonté forte de rétablir une identité avec une campagne de communication qui commence à porter ses fruits. Nous en remercions le Département. Toutefois, il est regrettable de ne pas avoir pu faire entendre raison à ces trois offices. Nous regrouper nous aurait permis de disposer de la décision en Haute-Marne. Les décideurs majoritaires risquent d'être extérieurs au département, ce qui est inquiétant pour le devenir de ces offices et un coup négatif porté à notre territoire.

Enfin, je souhaite revenir sur le sujet du contournement de Langres et du dédoublement attendu de la RN19. Le temps presse pour bénéficier des financements de l'État pour des études plus approfondies. Je salue l'initiative des parlementaires qui souhaitent rencontrer la ministre en charge des transports, dont M. SIDO. Je regrette l'absence de nos députés, notamment de la plus concernée. Son absence fréquente est problématique pour notre département et ne nous aide pas pour un sujet comme celui-ci ou celui du Parc national. Je suis d'avis qu'il serait temps que nos parlementaires se rendent compte qu'ils ont été élus en Haute-Marne et non à Paris.

Je remercie et je salue la méthodologie du comité de pilotage d'Animal'Explora. Je suis satisfait des travaux et je remercie les élus, les services et M. CORVASCE pour cette qualité.

M. le PRÉSIDENT : Je considère également que le non-rapprochement de nos trois offices HLM est un échec. L'idée était simple. Lorsque nous avons décidé de lancer l'étude, l'objectif principal était de pouvoir créer un office départemental qui aurait pu porter un projet à l'échelle de notre territoire. J'entends bien que pour certains et certaines, l'échelon départemental n'a pas d'avenir, mais ses politiques comprennent des politiques de l'habitat et des ambitions d'aménagement du territoire dans nos campagnes. Aujourd'hui, en réalisant des fusions avec d'autres, nous perdrons la main sur nos commissions d'appels d'offres et en matière de gouvernance. Je suis conscient qu'il existe des règles et que nous les respectons, mais cette perte n'envoie pas un bon geste envers nos artisans et le monde économique.

Je désire aujourd'hui travailler avec la Présidente pour trouver une issue et avec les offices qui souhaitent travailler avec nous. Nous aiderons également l'office HLM de Saint-Dizier qui nous a tendu la main et qui souhaite que nous réfléchissions et avancions ensemble dans la même direction. Nous ne pouvons pas réussir dans tous les domaines et je reconnais avoir échoué à rapprocher nos trois offices.

Concernant le contournement Sud, nous avons relancé la dynamique depuis plusieurs semaines avec les présidents de départements concernés (Haute-Saône et Territoire de Belfort). Nous avons également sollicité un rendez-vous auprès de la ministre il y a quelques jours, resté sans nouvelles. Toutefois, nous avons tous réalisé la même démarche pour avancer dans la même direction. Nous savons que le contournement Sud nous est nécessaire, mais il y a urgence pour ce territoire, pour Langres et le développement que nous essayons de mettre en place. Nous continuons donc à travailler sur ce projet.

Je remercie M. FUERTES pour ces propos. Je confirme que la commission d'Animal Explora travaille de manière constructive et que le projet avance bien. L'objectif de rendu d'une décision définitive au mois de juin sera tenu. Aujourd'hui, nous commençons à voir un projet intéressant. Encore faut-il le financer, ce qui représente la seconde étape à venir au cours des prochaines semaines. Nous aurons un produit, un projet économique et nous pourrons nous prononcer – je l'espère – favorablement. Dans le cas contraire, nous prendrons nos responsabilités et nous pourrons décider de cesser ce projet.

M. Laurent GOUVERNEUR : Je ne suis pas au fait de la problématique des offices HLM qui ne relève pas de mes délégations. En conséquence, je souhaite un éclaircissement. En effet, nous avons approuvé dans ce même hémicycle le pôle métropolitain qui réunissait Chaumont, Troyes et Sens. Je ne comprends pas pourquoi Chaumont se tourne aujourd'hui vers

les Vosges.

M. le PRÉSIDENT : Vous n'êtes pas au fait de cette politique, mais nous avons abordé ce sujet rapidement hier avec M. PICHERY, le Président du Conseil départemental de l'Aube, qui a répondu à votre invitation. M. PICHERY a effectivement évoqué le pôle métropolitain.

Aujourd'hui, nous savons qu'il existe des dynamiques différentes. Le pôle métropolitain crée des dynamiques entre Chaumont et Troyes, certaines se créent avec la Meuse dans le cadre du projet CIGEO, d'autres encore avec les Vosges. Je suis d'avis que la multiplication de ces dynamiques affaiblit le département. J'estime que la politique de l'habitat peut être rattachée à n'importe quelle politique. La question avait été posée à l'époque en présence de la Présidente de l'agglomération, du Maire de Troyes et de M. PICHERY en arguant d'une dynamique de pôle métropolitain. Or, ce n'est pas le choix effectué et je n'y reviendrai pas. Néanmoins, je suis d'avis qu'en matière de cohérence, nous devons suivre une même logique.

Certains pensent aujourd'hui que l'échelon départemental n'a plus d'avenir. Vous constaterez vous-mêmes aujourd'hui que nous avons encore beaucoup à réaliser et que les attentes sont importantes sur cet échelon. Je ne suis pas persuadé que toutes les dynamiques doivent s'inscrire à grande échelle. J'estime que la politique de l'habitat est une dynamique de proximité qui doit rester à l'échelon local et départemental.

Toutefois, les choix ont été formulés et nous ne reviendrons pas en arrière. Effectuer une étude était intéressant pour s'appuyer sur des chiffres, mais je reconnais qu'elle s'avère quelque peu décevante, même si elle nous a permis de disposer d'éléments pour formuler des choix. Au sein du comité de pilotage, je n'ai pas ressenti de volonté politique de porter un projet commun. Dès ce constat, il était inutile d'aller plus loin.

M. Stéphane MARTINELLI : Siégeant à l'Agglomération, je peux répondre à l'interrogation de M. GOUVERNEUR. En préambule, je souhaite affirmer que je crois en l'échelon départemental. Néanmoins, dans le même temps, je fais partie de ceux qui pensent que la politique des communes et des communautés de communes doit aujourd'hui également s'effectuer sans frontières administratives et de manière multidirectionnelle. Je peux citer l'exemple de Chaumont et de sa communauté d'agglomération, dont la géographie amène ces choix. Je ne suis pas choqué du fait que nous travaillons sur la santé avec le GHT 21-52, et que nous travaillons sur le pôle métropolitain avec Troyes et Sens dans le cadre de l'économie et de l'enseignement supérieur.

S'agissant des OPH, je ne fais partie d'aucun conseil d'administration, donc je ne me positionnerai pas à ce sujet. Nous pouvons penser qu'il est intéressant de travailler sur un office départemental, mais l'étude a démontré que cette configuration regroupant les trois offices aurait dû être revue rapidement dans son dimensionnement. La géographie de Saint-Dizier peut être plus homogène pour travailler l'ensemble des thématiques de manière groupée. Chaumont ne se positionne pas ainsi, mais il ne faut pas voir d'antinomie dans le fait de travailler des sujets comme la santé avec Dijon et d'autres thématiques avec Troyes ou les Vosges.

M. le PRÉSIDENT : Je partage vos propos concernant les dynamiques, étant conscient du fait que certaines logiques dépassent les limites départementales. Toutefois, je pense que nous avons la possibilité et la main politique pour une création départementale en matière d'habitat. Vous savez que cette politique de l'habitat doit se régler sur un tel périmètre et nous avons manqué cette occasion de création d'un outil départemental. Certes, nous aurions été contraints de réfléchir à une autre association à moyen terme, mais nous aurions pu commencer à nous unir au lieu de nous diviser. L'avenir nous le dira. Je pense également aux salariés qui manifestent une inquiétude sur cette question. J'aurais souhaité formuler des choix rassurants pour eux.

M. Paul FOURNIÉ : Je crois en l'échelon départemental. Il me semble pertinent pour plusieurs raisons, mais je suis d'avis de réfléchir avec des logiques en rapport avec cet échelon. Si les conseils d'administration des offices HLM ont estimé qu'il n'était pas pertinent de créer un office départemental, nous devons réfléchir aux solutions les meilleures pour les habitants de ces structures. La priorité n'est pas de faire de la politique uniquement au niveau départemental.

Le conseil départemental est vital, mais nous n'avons pas à nous prouver en permanence notre caractère indispensable, puisque nous le sommes en de multiples domaines. Il n'est pas utile de vouloir exister au niveau départemental à tous les niveaux, y compris lorsque cette logique n'est pas la plus adaptée. J'estime que si la logique des bassins d'habitation dépasse la frontière administrative du département, ce dernier ne perd pas son utilité ou sa légitimité pour autant. Je suis optimiste et je suis d'avis de faire confiance aux conseils d'administratifs des offices concernés. Je salue la volonté du département, mais force est de constater que les acteurs concernés n'ont pas cru à l'intérêt d'un office départemental.

M. le PRÉSIDENT : Je vous comprends M. FOURNIÉ, mais tous les offices ne sont pas dans cette dynamique. Hamaris et l'office HLM de Saint-Dizier souhaitaient entrer dans une démarche départementale, mais des engagements ont brisé cette dynamique dès le début avec

Vosgelis. J'aimerais connaître le projet de territoire lorsqu'une fusion Chaumont/Vosgelis est évoquée. Ce n'est pas défendable.

J'ai arrêté ce projet, car chacun sait que la volonté de travailler ensemble n'était pas présente dès le départ. Dans le conseil d'administration des trois offices, des administrateurs souhaitaient une fusion. Néanmoins, la Présidente de Chaumont Habitat ayant émis une vraie volonté de ne pas fusionner dès le départ, nous savions déjà que la démarche n'aboutirait pas.

L'habitat ne relève peut-être pas de notre compétence, mais l'aménagement du territoire passe par certains leviers, dont l'habitat. Je rencontrerai prochainement les professionnels du bâtiment pour leur expliquer ce qu'il s'est passé et les difficultés qui les attendent. J'ai suffisamment alerté sur la nécessité ne nous reprendre, mais nous avons échoué, car trop d'engagements avaient été pris avec Vosgelis. Certes, les conseils d'administration agissent à leur guise, mais nous en reparlerons lorsqu'ils viendront solliciter le cautionnement de leurs investissements. En effet, il nous est demandé de cautionner les investissements de ces trois offices, donc des liens existent. Or, je n'entends pas aider ni cautionner la société Vosgelis. J'aiderai davantage les communes qui se lanceront dans des politiques de logements et j'aiderai Hamaris qui se trouve aujourd'hui en difficulté et qui a besoin d'un autre partenaire. Il en va de même pour l'office HLM de Saint-Dizier.

M. Paul FOURNIÉ : Je l'entends bien, M. le PRÉSIDENT, mais pour qu'il existe des commissions d'appels d'offres et des marchés, nous avons besoin d'argent. Nous savons que le problème est avant tout financier. Si cette fusion départementale a démontré qu'elle n'était pas la plus efficace, la raison est également financière.

M. le PRÉSIDENT : Certes, mais combien d'administrateurs aurons-nous à la gouvernance de Vosgelis ? Je vous certifie que nous perdrons complètement la main, y compris sur les choix et les orientations en cas de projet immobilier. Nous savons que nos trois offices étaient dans une situation financière difficile, mais j'ai toujours combattu cette idée que trois pauvres réunis ne forment qu'un pauvre.

M. Gérard GROSLAMBERT : Bien avant la création du pôle métropolitain, Madame la Maire de Chaumont souhaitait un rapprochement entre Hamaris et Chaumont Habitat. Elle m'avait même demandé d'en parler et j'avais évoqué ce souhait auprès du président en place à l'époque, qui n'avait pas désiré y donner suite. Par la suite, un nouveau directeur est arrivé à Chaumont Habitat. Il était axé Vosgelis, ce qui a impulsé le dossier.

M. le PRÉSIDENT : Je ne suis pas comptable des décisions prises avant mon arrivée. Depuis un an, nous avons souhaité lancer une étude pour travailler sur ce sujet et la loi ELAN n'existait pas. Les tentatives de discussion n'avaient pas abouti et il est désormais trop tard.

Mme Catherine PAZDZIOR : Je siége au Conseil d'administration de Chaumont habitat et au bureau et je partage les propos de M. FOURNIÉ. Il me semble que Saint-Dizier ne souhaitait absolument pas nous rejoindre. Saint-Dizier est axé vers Bar-le-Duc et il semble que demain, 13 000 logements sur trois offices seront dépassés. Pour que les offices soient fiables, il faudrait un minimum de 18 000 à 20 000 logements.

M. le PRÉSIDENT : Je ne suis pas législateur et la question n'est pas là.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Je suis stupéfaite de ce monde d'hypocrites. Nous n'avons pas besoin d'être riches pour gérer des logements sociaux, il suffit d'atteindre un équilibre financier. Au cours de nos discussions, nous avons réussi à trouver des solutions pour la recapitalisation. Or, personne n'a souhaité nous écouter, car la décision était prise depuis longtemps et Chaumont Habitat ne souhaitait pas nous rejoindre en raison de son accord avec Vosgelis. Que va-t-il advenir de la gouvernance ? La seule solution proposée à Hamaris consiste à rejoindre Chaumont Habitat pour faire plus de poids dans la gouvernance. Je ne suis pas d'accord.

M. HISPART : Je comprends ce gâchis. Néanmoins, je m'interroge sur la possibilité de maintenir la limite du département pour la question du logement, étant donné que nous constatons que les communautés d'agglomérations s'agrandissent aux frontières en incluant des communes de la Meuse et de la Marne. Je ne vois pas comment nous pourrions encore mettre en place une politique du logement haut-marnaise dans ces conditions. Je comprends la position haut-marnaise et je défends l'idée que nous sommes plus forts en nous regroupant, mais je ne pense pas que nous pouvons cesser cette politique du logement à nos frontières.

M. le PRÉSIDENT : Je n'ai jamais émis l'idée de formuler une politique uniquement départementale. En revanche, au niveau du département, certaines collectivités portent des politiques en matière de logement, à l'instar des deux agglomérations et des communautés de communes dans le cadre de leur PLUI. Certaines communes ont également développé ces politiques et ont besoin de s'appuyer sur les offices départementaux pour les concrétiser.

Mon inquiétude porte sur la gouvernance, sur le fait de pouvoir décider et accompagner les projets issus des territoires, des agglomérations, des communautés de

communes et des communes.

Mme Anne-Marie NÉDELLEC : Je souhaite rappeler que lorsque l'étude a été lancée, il n'a jamais été question de la limiter au département. Elle a toujours été présentée comme une étude ouverte, car nous étions conscients du fait que le nombre de logements risquait d'être rapidement trop juste. L'idée était de se présenter unis, donc théoriquement plus nombreux et plus forts, pour discuter avec d'autres partenaires. Tous les EPCI ont aujourd'hui dans leurs compétences une politique du logement, sociale ou non. Il me semble également que le Département a su montrer sa capacité à intervenir pour consolider la situation d'un office. En effet, le protocole de consolidation développé vis-à-vis d'Hamaris a permis à ce dernier de retrouver une situation plus solide. Nous pouvons donc supposer que le Département aurait eu la même attitude vis-à-vis d'une structure plus importante.

Nous avons voulu un pôle métropolitain au niveau de l'agglomération de Chaumont, avec pour support principal la mobilité et les transports, mais également le développement économique et l'enseignement supérieur. Lors de la dernière réunion du pôle métropolitain, le Maire de Troyes a rappelé que la ville de Troyes avait trouvé un nouveau dynamisme grâce à l'arrivée d'étudiants et à l'enseignement supérieur. Or, l'enseignement supérieur implique des logements et un développement économique. Avec l'Aube et la Côte d'Or, nous franchissons une double frontière, mais j'accepte difficilement les Vosges.

M. Jean-Michel FEUILLET : Je souhaite témoigner pour le bureau et le Conseil d'administration de l'OPHLM de Saint-Dizier. Malgré certains avis divergents, notre position était de nous engager dans l'étude sollicitée et de ne pas agir avant d'avoir reçu les conclusions.

M. Nicolas FUERTES : Nous ne sommes pas issus de la majorité, mais nous partageons votre analyse et votre sentiment, M. le PRÉSIDENT. Avant de nous ouvrir au-delà de nos frontières, il aurait été plus judicieux de nous entendre. Nous avons connu un échec pour la question des offices HLM, mais la même problématique se pose pour la santé qui rencontre la même absence de cohésion et d'entente, bloquant le bon développement des projets. Finalement, ce sont toujours les Haut-Marnais qui en pâtissent.

J'attire votre attention sur ces sujets pour lesquels nous agissons tous individuellement. Il faudrait davantage de solidarité à l'échelon départemental, sans nous interdire une ouverture vers la Côte d'Or, l'Aube ou la Meuse. Néanmoins, si nous poursuivons ainsi la gestion de nos projets, nous scions la branche sur laquelle nous sommes posés. Or, l'État ne se

montrera pas clément sur la disparition d'un département manquant d'une forte identité. Nous avons donc une double responsabilité et nous savons qu'une structure départementale est vitale et indispensable.

M. Jean-Michel RABIET : L'agglomération de Chaumont s'est associée avec celle de Troyes pour son développement économique, évitant soigneusement le Sud haut-marnais et l'arrondissement de Langres. Ce dernier, méprisé, se retrouve seul pour son développement économique, ce qui est regrettable. Si le Département avait conservé la compétence économique, je suis d'avis que cette situation ne se serait pas produite. Nous nous sentons exclus.

M. le PRÉSIDENT : Je vous rappelle, M. RABIET que vous disposez dans le sud de l'outil PETR, censé accompagner les intercommunalités dans leur développement économique. Le fait que le Sud haut-marnais ne soit pas à ce jour associé à une dynamique de pôle métropolitain n'est pas fermé. Des extensions sont possibles, à l'instar de l'autre extrémité. Je vous laisserai engager les discussions entre élus respectifs, mais je suis d'avis que rien ne s'oppose au rattachement du sud à une dynamique de pôle métropolitain.

M. Stéphane MARTINELLI : Je confirme vos propos. Auxerre nous rejoint et Bar-sur-Aube l'envisage. Langres peut également y réfléchir. Toutefois, certains ont émis très tôt une forte volonté de s'associer. Il est bien que d'autres les rejoignent, mais ces précurseurs ont bien été contraints de se lancer. Il n'est pas possible d'attendre plusieurs années que chacun soit d'accord.

M. Jean-Michel RABIET : Le PETR a pris rendez-vous avec l'agglomération de Chaumont il y a trois ou quatre mois. Nous étions en demande d'intégrer ce pôle Troyes-Chaumont, mais la porte ne nous a pas été ouverte.

Mme Rachel BLANC : Je souhaite revenir sur l'un de vos propos liminaires, M. le PRÉSIDENT. Ma collègue, Mme LAVOCAT, présentera ci-après le schéma départemental en faveur des personnes handicapées. Ces travaux ont été menés depuis un an, à l'issue du séminaire du mois de mars 2018. Nous avons indiqué être très mobilisés sur le thème du handicap.

Le travail mené autour de la solidarité est une nouvelle organisation qui prend son essence et sa forme. Ce pôle des solidarités est aujourd'hui organisé avec une direction Autonomie, insertion, culture, sport et monde associatif. Ce schéma est le début d'un travail mené autour du service à la personne et qui sera poursuivi par un schéma dédié aux personnes âgées puis à l'autonomie. Cette démarche signifie que le Conseil départemental, dans ses politiques

publiques, est chef de file de la solidarité et rend un service majeur. Il est important de s'affirmer comme un porteur capital du territoire autour des solidarités.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je salue la présence des Ms. PROST et DELAUNAY à notre séance, avec qui nous travaillons de manière constructive. Je me réjouis des relations que nous entretenons et que nous allons continuer d'entretenir pour l'intérêt de nos aînés et de toute personne en situation de handicap.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (Non). Je vous propose donc de prendre le premier point à l'ordre du jour.

Information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n° I – 1 – page 1 - 3

M. Gérard GROSLAMBERT : En application de l'article L.3221-10-1 du code général des collectivités territoriales et par délibération du 6 novembre 2017, nous avons délégué au Président pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratif et judiciaire et quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation).

À ce titre, le Président peut intenter, au nom du Département, les actions en justice, et défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

L'exercice de cette compétence doit faire l'objet d'une information de l'assemblée départementale.

Aussi, vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers contentieux en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice.

Les tableaux annexés distinguent les contentieux portés devant la juridiction administrative, d'une part, et les contentieux portés devant les juridictions civiles et pénales, d'autre part. Ces contentieux sont essentiellement liés aux compétences sociales du Département.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

M. le PRÉSIDENT : Souhaitez-vous apporter des compléments d'information ? (Non).

Décision modificative n°2

Modification du tableau des effectifs

Rapport n° I – 2 – page 1 - 9

M. Gérard GROSLAMBERT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif aux modifications apportées au tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs actualisé qui vous est ici présenté intègre l'ensemble des mouvements ayant eu lieu depuis sa dernière modification votée lors de la séance du 14 décembre 2018.

Sont ainsi comptabilisés huit arrivées de nouveaux agents dans la collectivité et deux départs en retraite qui ont été intégrés au tableau des effectifs.

Le changement de catégorie (passage en catégorie A) des personnels des cadres d'emploi des assistants socio-éducatif effectif depuis le 1er février 2019, conformément au décret du 21 août 2018, est également repris. Ce mouvement qui nous est imposé par l'évolution du cadre statutaire national concerne 98 postes de travailleurs sociaux au sein de la collectivité dont le surcoût a été provisionné au budget 2019 à hauteur de 50 000 euros.

Il convient malheureusement de prendre en compte deux décès d'agents intervenus depuis la fin d'année 2018.

Le tableau des effectifs avant et après ces actualisations est, pour votre parfaite information, présenté en annexe 1.

Il reprend la liste intégrale des postes sur emplois permanents, soit un total de 905 postes, dont 40 sont vacants à la date de cette assemblée plénière.

Sont mentionnés enfin à titre indicatif, le nombre d'assistants familiaux (207) et de contrats parcours emplois compétences (6) [ex Contrats Uniques d'Insertion] en annexe 2 qui restent stables (chiffres prévus au 1er mai 2019).

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces

propositions qui ont fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la I^e commission qui s'est tenue le 18 mars 2019.

M. le PRÉSIDENT : Souhaitez-vous intervenir à ce sujet ? (Non) Je vous propose de vous prononcer.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Vote du produit de la fiscalité directe locale de l'année 2019

Rapport n° I – 3 – page 1 - 15

M. le PRÉSIDENT : Au vu de la stabilité, nous vous proposons de maintenir les taux dans ce contexte actuel où nous ignorons le devenir de notre fiscalité départementale.

M. Stéphane MARTINELLI : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le vote du produit fiscal attendu pour l'année 2019, au vu de la notification fiscale transmise par la direction départementale des finances publiques en date du 12 mars 2019.

Le but de ce rapport est de déterminer, en fonction du produit fiscal voté de l'année, le niveau de taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui permettra d'atteindre l'équilibre budgétaire réel du Département.

Le rapport qui vous a été transmis détaille quelques éléments statistiques et comparatifs de la fiscalité directe départementale, et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- un taux d'imposition de la taxe foncière de 23,94 % supérieur à la moyenne nationale (16,38 %) mais proche de la moyenne de la strate des départements de moins de 250 000 habitants qui ressort à 22,96 % ;
- la faiblesse des bases d'imposition en Haute-Marne, mesurée par le montant de la

valeur locative du bien soumis à taxation (888 euros par habitant pour une moyenne nationale de 1 334 euros par habitant), a pour corollaire un effort contributif demandé légèrement inférieur à la moyenne des autres départements (213 euros par habitant contre 218 euros) ;

- le taux d'imposition est inchangé depuis 2011 ;
- le produit de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) représente en moyenne 45 euros par habitant pour une moyenne nationale de 63 euros, mais une moyenne de la strate démographique de seulement 39 euros. Le produit de la CVAE est concentré sur quelques principaux établissements, 2,4 % des sociétés générant 50 % du produit fiscal de CVAE.

Lors du vote du budget primitif 2019, la fiscalité directe a été estimée à 57,626 millions d'euros en fonction des éléments connus et prévisibles à cet instant de l'année. La notification définitive transmise établit un montant de ressources de 58,284 millions d'euros, soit une hausse de 0,919 million d'euros par rapport au produit encaissé de l'année 2018 et une régularisation de + 0,658 million d'euros par rapport à l'estimation du budget primitif.

La hausse se concentre sur les deux principales taxes directes, le foncier bâti et la CVAE. La CVAE progresse de 4,15 % notamment sous l'effet d'une progression significative de la valeur ajoutée taxable de la société d'autoroute APRR.

L'équilibre budgétaire est assuré à un niveau satisfaisant avec le produit fiscal de base. Dans ces conditions, et comme le Président vous l'avait annoncé à l'occasion de son discours introductif lors du vote du budget primitif 2019, il vous est proposé de maintenir le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties à son niveau de l'année 2010, soit 23,94 % pour la neuvième année consécutive.

Enfin, il vous est proposé d'étendre le dispositif d'exonération à la fraction départementale de la CVAE à l'ensemble des librairies de Haute-Marne (au lieu des seuls établissements disposant du label « librairie indépendante de référence ») remplissant les conditions d'éligibilité fixées par la loi afin de maintenir une offre culturelle diversifiée sur le territoire et encourager la lecture, notamment auprès des publics qui en sont le plus éloigné.

Monsieur le PRÉSIDENT vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition, qui a recueilli l'avis favorable de la 1^e commission le 18 mars 2019, et de fixer par

conséquent le produit fiscal au montant de base ressortant de la notification fiscale sans variation du taux de la taxe foncière.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie Monsieur le Vice-Président. Souhaitez-vous intervenir sur ce rapport ?

M. Nicolas CONVOLTE : Ne pas augmenter le taux est bien, mais une diminution aurait été préférable, car ce genre d'imposition impacte directement le pouvoir d'achat des propriétaires haut-marnais.

Par ailleurs, il aurait été souhaitable d'ajouter au tableau le montant payé par les personnes réglant cette taxe foncière, car nous savons que de nombreux bâtiments en sont exonérés, notamment les logements HLM.

M. Nicolas FUERTES : Dans un monde idéal, nous aurions tous souhaité une diminution, mais nous savons que les dotations de l'État s'amenuisent depuis des années. Nous demeurons largement en deçà de la moyenne de notre strate et de la moyenne nationale. Maintenir les taux est bien et nous approuverons cette décision, car nous ne sommes pas maîtres d'une décision étatique et nous devons disposer de ressources. L'équilibre est satisfaisant, ce qui nous convient.

M. le PRÉSIDENT : Vous savez que nous ignorons le devenir de cette taxe sur le foncier bâti. Je pense donc qu'il ne serait pas judicieux de la réduire dès à présent. Nous attendons les conclusions du Grand débat et nous risquons d'être quelque peu déçus et surtout surpris, raison pour laquelle nous ne pouvons nous permettre de revoir dès à présent notre fiscalité à la baisse.

D'une manière générale, l'effort consistant à maintenir une fiscalité est conséquent, sachant que nous appliquons une politique volontariste dans l'ensemble de nos domaines de compétences. Je ne suis pas favorable à une baisse de la fiscalité. Certes, cette mesure satisferait tout le monde, mais elle n'est pas favorable à nos projets. En effet, nous devons tenir notre ambition pour le département.

M. Stéphane MARTINELLI : Je m'étonne des questions de M. CONVOLTE, car les réponses ont été apportées avant même qu'elles soient posées, dans le discours de M. le PRÉSIDENT et dans la présentation du rapport.

VOTE

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 2 (*M. Nicolas CONVOLTE et Mme Laurence*

ROBERT-DEHAULT)

Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

M. le PRÉSIDENT : Je tiens à saluer la présence du député François CORNUT-GENTILLE, du Président de l'agglomération de Saint-Dizier et leurs collaborateurs.

Décision modificative n°2

Schéma d'organisation sociale et médicosociale en faveur des personnes en situation de handicap

Rapport n° VII – 1 page 3

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Il y a quelques années, nous avons rédigé le schéma concernant les personnes âgées et, à la suite de ce schéma concernant les personnes en situation de handicap, nous travaillerons à la rédaction d'un schéma de l'autonomie.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif au schéma d'organisation sociale et médicosociale en faveur des personnes en situation de handicap.

Les mots pouvant définir ce schéma sont la prévention, l'anticipation, la fluidité, le pouvoir d'agir et l'inclusion.

Les travaux d'élaboration du schéma se sont déroulés de mai à décembre 2018 avec trois phases, à savoir le diagnostic, les groupes de travail et la rédaction.

La consultation a été large, notamment avec l'association d'usagers et les professionnels intervenants dans le champ du handicap.

Le schéma s'articule autour de quatre grandes orientations. Vingt fiches actions sont rédigées. Pour chacune, un pilote est désigné. Des indicateurs d'évaluation et une feuille de route sont proposés.

Orientation 1 : Renforcer l'observation des besoins pour une information plus accessible, un accès aux droits facilité et un pouvoir d'agir renforcé

Il s'agit d'observer la situation et les besoins des personnes en situation de handicap avec les personnes concernées et leurs proches aidants et de « faire avec eux », en les associant notamment à travers le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie. Informer les usagers sur leurs droits, s'appuyer sur leur savoir expérientiel, former les aidants, mobiliser la pair-aidance seront des axes de travail.

Trois fiches actions sont détaillées dans le document.

Les partenaires associés seront les représentants des usagers et le CDCA.

Orientation 2 : Assurer la fluidité du parcours des personnes en proposant des accompagnements plus personnalisés pour mieux anticiper les risques de rupture

Cette orientation vise :

- l'évolution de l'offre de service vers une logique de réponse aux besoins et non plus une réponse en termes de place ;
- le travail sur le parcours de la personne en fonction de ses différentes étapes de vie avec l'anticipation sur les transitions d'âge : le passage de l'enfance à l'âge adulte et le vieillissement de la personne en situation de handicap ;
- une meilleure connaissance de chaque professionnel à travers des temps d'échanges et de formation commune ;
- la valorisation de l'accueil familial et l'externalisation de places d'établissement en accueil familial social ;
- le renforcement du travail en coordination de tous pour prévenir les ruptures.

Ce sera l'occasion de travailler aussi sur les troubles du spectre autistique avec la création de places de FAM.

Sept fiches actions sont détaillées dans le document.

Les partenaires concernés seront les établissements et services médico-sociaux

(ESMS), l'éducation nationale, l'ARS, les services coordonnateurs de l'accueil à domicile, les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

Je tiens à ajouter que chaque fiche action disposera d'une date de mise en place et qu'elle sera surveillée. En outre, nous effectuerons un suivi pour évaluer ce qui a été mis en œuvre.

Orientation 3 : Améliorer la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants en favorisant l'inclusion des personnes dans la société

Dans cette orientation, il s'agit de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société à travers le logement, le transport, l'emploi, les loisirs et la culture.

Il conviendra également de sensibiliser les acteurs de ces champs sur l'accueil du public en situation de handicap, mais aussi les personnes fréquentant ces structures. Pour accompagner cette inclusion, un travail de coordination des interventions et de communication sur les dispositifs d'accompagnement sera à renforcer. Cela passera également par la formation des professionnels.

Sept fiches actions sont détaillées dans le document.

Les partenaires pour cette orientation seront les acteurs du transport, des loisirs, de la culture, du logement, notamment les offices, la DIRECCTE, Pôle emploi, mais aussi les ESMS et les services d'aide à domicile.

Orientation 4 : Conforter l'accompagnement des parcours les plus complexes en renforçant la coordination des interventions et des acteurs

Il s'agit de travailler l'accompagnement des personnes dites en situation complexe en favorisant les échanges, en soutenant les équipes dans ces prises en charge complexes, en formant les professionnels et en renforçant la coordination des interventions notamment avec le secteur sanitaire.

Trois fiches actions sont détaillées dans le document.

Les partenaires associés à ces travaux seront les ESMS, les services mandataires, le Centre Hospitalier de la Haute-Marne et les hôpitaux généraux.

Ce schéma sera mis en œuvre avec les personnes en situation de handicap et avec les professionnels de ce champ.

En conclusion, ce nouveau schéma qui se veut ambitieux va préfigurer nos travaux autour de la personne âgée pour aller vers un schéma global de l'autonomie qui constitue une déclinaison des 52 actions arrêtées par les élus lors du séminaire qui s'est déroulé les 29 et 30 mars 2018.

Monsieur le PRÉSIDENT vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce schéma d'organisation sociale et médicosociale en faveur des personnes en situation de handicap qui a fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la VII^e commission qui s'est tenue le 5 mars 2019.

Je tiens à ajouter que les services et le cabinet ont travaillé à la mise en œuvre de ce schéma ambitieux, mais réaliste. Nous avons rédigé des fiches actions réalisables afin de réussir notre objectif et nous effectuerons une évaluation à mi-parcours.

M. le PRÉSIDENT : Merci, Madame LAVOCAT. Je salue l'arrivée du sénateur SIDO, naufragé de la gare de l'Est. Je m'associe aux remerciements qui ont été exprimés.

Je tiens à saluer les élèves de l'EPIDE, qui nous quittent. La porte est grande ouverte, revenez quand vous voulez.

Je soulignerais l'efficacité du travail de coopération mené, non pas dans le cercle restreint du Conseil départemental, mais avec toutes les associations et les organismes du monde du handicap. J'avais, au moment de mon élection en novembre 2017, placé en priorité la question du handicap. Je me réjouis d'avoir, avec vous et grâce à vous, pu répondre à cette proposition essentielle pour moi-même et pour vous tous. Le schéma sera, je pense, adopté dans quelques minutes, puis nous entamerons la phase opérationnelle. Un schéma crée des attentes, des espoirs. Il convient de réfléchir à aller plus loin pour le rendre exécutoire et créer toutes les conditions nécessaires pour ces personnes en situation de handicap.

Madame BLANC, vous souhaitez, je crois, intervenir sur ce sujet ? Je vous laisse la parole pour conclure ce dossier.

Mme Rachel BLANC : Merci Président. La VII^e commission et l'ensemble des partenaires se sont fortement impliqués sur ce dossier. Je résumerais en trois mots ce que

Madame Marie-Claude LAVOCAT a indiqué en une demi-heure : vis-à-vis de la personne au cœur du processus, nous mettons en place une logique de parcours. Ce travail de collaboration, majeur, prend encore plus de sens grâce à l'écriture de ce schéma, fil rouge d'un travail effectué sans être écrit.

Madame LAVOCAT l'a souligné : des indicateurs, des évaluations à mi-parcours, nous permettront d'apporter des corrections, le cas échéant. Son appropriation par l'ensemble des partenaires fait de ce schéma une base de travail très solide et sérieuse, ambitieuse, mais pas irréaliste, ce qui constitue, me semble-t-il, un gage de réussite. Nous aurons à revenir vers vous pour objectiver le travail mené.

Je remercie l'ensemble des partenaires et notamment ces messieurs assis derrière vous, qui se sont tout particulièrement investis et dont nous devons saluer l'implication. Merci à tous.

M. le PRÉSIDENT : Merci Madame BLANC. Des demandes d'intervention sur ce schéma ? Je n'en vois pas. Je vous propose donc de vous prononcer.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

M. le PRÉSIDENT : Unanimité sur ce rapport.

Je vous propose à présent de suspendre nos travaux pour accueillir l'équipe de Saint-Dizier et de son agglomération. Monsieur BOSSOIS, Madame Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Monsieur CORNUT-GENTILLE, je vous propose de nous rejoindre pour nous présenter *Action Cœur de ville*, résultat de vingt-cinq ans de travail sur l'organisation et la stratégie de Saint-Dizier, dont je m'inspire bien souvent pour mettre en œuvre mes ambitions pour le département. Les visions à courte vue ne fonctionnent pas. Cette présentation ne constitue pas la fin d'une histoire, mais l'une des histoires qu'a écrit l'équipe, aujourd'hui renouvelée, autour de François CORNUT-GENTILLE. Menée sur différents leviers à activer pour développer une ville, votre réflexion fait figure d'exemple au-delà du département.

Saint-Dizier est souvent mentionnée au travers de la réussite de vos actions et je suis très fier et très heureux de vous accueillir pour nous présenter votre stratégie. Soyez d'ores et déjà assurés que le conseil départemental vous accompagnera dans ce beau projet.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous ceux que je n'ai pas vus ce matin.

Nous sommes très heureux d'être là, François CORNUT-GENTILLE, Philippe BOSSOIS, Monsieur le Directeur de cabinet Quentin BRIERE et moi-même. Je mentionnerai également Pierre-François GITTON, qui a énormément travaillé à ce projet *Cœur de ville*. Le dossier de candidature a dû être monté en peu de temps, ce qui s'est révélé une épreuve de force pour nous tous.

Saint-Dizier Cœur de ville n'est pas dû à la volonté soudaine de l'État d'accompagner les villes moyennes. Pour nous, Ville de Saint-Dizier, ce projet s'inscrit dans le prolongement d'une politique de renaissance de la ville.

François CORNUT-GENTILLE a succédé, en 1995, à un mandat socialiste, trois mandats communistes et un mandat socialo-communiste qui ont extrêmement dégradé la ville de Saint-Dizier. En effet, leur priorité n'était ni l'économie ni le développement, mais l'habitat social du Vert-Bois. Si nous ne contestons pas la réalité de cette priorité, liée aux problématiques du logement et de main d'œuvre dans les entreprises dans l'après-guerre, nous regrettons qu'elle en ait fait oublier toutes les autres. Or nous constatons qu'une ville peut se dégrader extrêmement rapidement.

Nous nous trouvons donc dans un territoire détendu, tant en matière de démographie que d'économie, de services, de médecine. Saint-Dizier et son agglomération se trouvent au cœur d'un territoire de 150 000 habitants ayant un rôle centripète à jouer, du fait de l'éloignement de Reims, Troyes, Nancy et Metz. Notre rôle est de faire de Saint-Dizier une ville de référence, d'attractivité et de services pour cette population qui en a besoin.

Le projet de Saint-Dizier repose sur une ambition autour d'un projet pluriannuel d'investissement à trois piliers :

- *Saint-Dizier Cœur de ville* ;
- poursuite de la rénovation urbaine du Vert-Bois à travers l'ANRU 2. L'ANRU 1,

programme très important de 170 millions d'euros, concernait les démolitions/reconstructions de bâtiments, avec une vraie réflexion sur l'avenir de ce quartier (conçu pour 15 000 habitants, mais qui en compte trois fois moins) et la déviation de la Nationale 4, coupant la ville en deux ;

- mise en œuvre du schéma directeur des équipements sportifs. Nous avons obtenu un label trois lauriers de *Ville active et sportive*, recensons diverses associations comptant de nombreux adhérents, dans un contexte d'équipements vieillissants et insuffisants ne permettant pas d'accueillir des compétitions de qualité.

Saint-Dizier Cœur de ville n'est pas intervenu brutalement par décision de l'État. Ce projet est le fruit d'une vision stratégique développée par François CORNUT-GENTILLE (et son équipe) dès 2011, au travers d'un concours qu'il a lancé et qu'a gagné Carme PINÓS, architecte espagnole qui a accompagné, formalisé, rendu attractive et possible la vision qui était la nôtre. Cette vision portait sur les loisirs, le commerce, le patrimoine, l'habitat, la culture, les aménagements paysagers et bien d'autres.

Pour rendre possible cette ambition patiemment partagée, nous avons réalisé des études de faisabilité, ajusté les projets en fonction de ce qui nous semblait essentiel ou non, utile ou non à la population. Grâce aux acquisitions réalisées entre 2011 et 2018, nous détenons 80 % des terrains nécessaires à *Cœur de ville*.

Récemment, j'ai participé à une grand-messe *Cœur de ville* à Poitiers, dont j'ai animé un atelier dédié à la maîtrise foncière. La plupart des villes labellisées *Cœur de ville* ayant participé à cet atelier (le plus fréquenté de tous du fait de l'importance de la problématique) se sont déclarées extrêmement surprises par, d'une part, le degré d'anticipation de notre projet par une politique patiente d'acquisition et d'autre part, par la réalisation d'acquisitions en direct, hors SEM ou SEMOP. Nous avons pu non seulement faire la promotion de la ville de Saint-Dizier et de ses services, mais également démontrer que les solutions les plus simples sont parfois les meilleures.

La convention de mise en œuvre de *Saint-Dizier Cœur de ville* a été signée en juin 2018 par l'Agglomération, le Département, la Région, tous les partenaires institutionnels (Caisse des Dépôts, Action Logement, etc.) sur la période 2018-2024. Nous devons donc agir très rapidement. Compte tenu du fait que l'ANRU 2 se situe sur un calendrier similaire, la masse de

chantiers à démarrer et à réussir est donc, pour Saint-Dizier, inédite.

Voici une représentation de *Cœur de ville*. Vous constatez que la ville est ceinturée d'eau : en haut le canal, en bas la Marne. Le périmètre entouré de beige correspond à celui de *Cœur de ville*. Dans Saint-Dizier, ville couloir bâtie d'est en ouest, l'objectif est d'épaissir le cœur de ville du nord au sud, afin de permettre l'implantation d'un certain nombre d'équipements concernant à la fois le loisir, le commerce, la culture, le patrimoine.

Tout en haut, en violet, apparaissent les équipements de loisirs, situés en bord de canal, mais également entre les deux villes. Rassembler la ville nouvelle (le Vert-Bois) et la ville historique, dont les populations ne se fréquentaient pas, constituait une gageure au sein de ce grand projet de ville. Bien que les deux villes portent le même nom, elles se distinguaient du tout au tout en matière de population, d'activité, de culture. Installer les équipements de loisirs à cet endroit stratégique qu'était la coupure urbaine permettait de recoudre la ville. L'acte sociologique est donc extrêmement fort.

Tout en haut, vous voyez Décathlon et dans le U que forme le canal, apparaît le centre nautique, équipement construit par la Ville de Saint-Dizier puis reversé à la Communauté de communes.

En bas, c'est le cinéma, propriété privée dont nous avons accompagné la réhabilitation de la friche Miko. Ce cinéma comprend sept salles ; nous souhaiterions qu'il en intègre davantage, de manière à rebooster l'offre cinématographique de la ville de Saint-Dizier.

Les rectangles violets figurent les futurs bowling et brasserie, équipements de loisirs dont l'un appartient à l'Agglomération. Je laisse donc à Philippe BOSSOIS le soin de développer ces quatre chapitres.

M. Philippe BOSSOIS : Merci. Bonjour à tous. Comme indiqué par Elisabeth ROBERT-DEHAULT, le projet *Cœur de ville* se compose d'un ensemble de thématiques que nous allons vous présenter. Ce projet n'est pas totalement finalisé, vous le verrez. Le projet final diffère de celui figurant sur le document qui vous a été distribué.

Nous avons déposé une candidature *Cœur de ville* comprenant un certain nombre d'atouts, d'éléments forts et notamment d'acquisition, de réflexion, dont beaucoup doivent encore être travaillés, dossier par dossier.

Le centre nautique, qui était géré par la Communauté d'agglomérations, fait l'objet d'un projet à la fois d'extension et de rénovation afin de préserver son attractivité. Des études d'attractivité de ce centre au regard de l'offre environnante ont été réalisées.

Les équipements futurs intègrent notamment un pôle extérieur avec solarium et bassin nordique, équipement exceptionnel – car rare – qui contribue fortement à l'attractivité du territoire. Plus globalement, nous développerons les espaces de forme et de bien-être.

Au total, le coût de ces aménagements atteindra 4,9 millions d'euros hors taxe. Les travaux démarreront prochainement, pour finalisation du projet à l'été 2020, sauf aléas de chantier.

Dans beaucoup de cités en France, les cinémas, centres nautiques, patinoires sont installés dans les zones, situation sans conséquence sur la fréquentation de ces lieux. Toutefois, notre volonté de créer un cœur de ville fréquenté, vivant et pratique d'accès, ambition constamment revendiquée par François CORNUT-GENTILLE, suppose de conserver le loisir, et donc le centre nautique, en cœur de ville.

Voilà pour le loisir. Mokhtar a évoqué le pôle sportif. Dans nos territoires, vivre sans voiture est difficile. Afin de permettre la fréquentation de ces équipements, tous les projets s'accompagnent de la création de stationnements ou d'aménagements offrant des capacités de stationnement.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Les gens viennent à Saint-Dizier et nous réclamons sans arrêt des parkings. Celui de Lamartine, parking paysager de qualité, est situé en bord de canal. Le traitement des bords de canal en promenade à la fois pédestre et cyclable fait partie des projets d'attractivité définis.

Comment amplifier l'attractivité de la ville de Saint-Dizier ? En épaississant son centre-ville. Ici est représentée une acquisition foncière majeure : les collèges de l'Ascension et de la Doctrine chrétienne, périmètre essentiel pour pouvoir développer, en plein centre-ville, ce cœur commercial.

Si la ville interviendra sur les espaces publics, notre force est de pouvoir travailler avec des promoteurs, comme pour le bowling ou la brasserie. S'agissant du développement commercial évoqué par Philippe BOSSOIS, nous collaborerons avec un promoteur commercial. Parallèlement, nous travaillons à définir l'implantation, la surface nécessaire. Nous réaliserons l'ensemble des espaces publics paysagers avec une double contrainte : la proximité de bâtiments classés et la

présence, au sein de cet important périmètre, d'éléments de remparts.

M. Philippe BOSSOIS : Je vous conseillais, plus tôt, d'observer attentivement ce plan, car il n'est pas certain que le projet finalisé lui ressemble. L'aspect commercial a fait l'objet d'une réflexion menée par différents bureaux d'études et de cabinets. Pourquoi créer des surfaces commerciales supplémentaires ? A la suite de contacts, depuis plusieurs années (soit par le biais de promoteurs, soit par le biais d'enseignes en direct) avec des commerces qui ont cherché à s'installer sans jamais trouver d'espace adapté, notamment en termes de surfaces, Saint-Dizier, comme de nombreuses villes en France, souffre d'un morcellement très important des cellules commerciales en centre-ville, avec des espaces de 80 à 100 m² en moyenne, quand les enseignes recherchent des surfaces de 200 à 500 m² en cœur de ville. Cette situation est d'autant plus regrettable qu'elle éloigne de notre territoire un moteur d'attractivité de la ville et un pourvoyeur d'emplois. Cette réflexion émane par ailleurs d'études sur l'appareil commercial réalisées à plusieurs reprises et sur plusieurs années, de façon à cerner les différentes problématiques.

Avec ce projet, l'idée est d'offrir des cellules modulables. Les rectangles que vous voyez pourront être construits à la taille souhaitée par les commerces. Au total, nous proposons entre 4 000 et 5 000 m² de surface commerciale au sens large, y compris bars, restaurants, boutiques, voire services et santé.

Souvent, les centre-villes mélangent commerces et habitations, schéma que nous avons décidé de reproduire afin de garantir la présence d'habitat en centre-ville. Toutefois, ce choix génère des problématiques, communes à tous les centre-villes de France, de gestion des équipements, de coûts de construction et par là, de prix des loyers.

Notre objectif primordial et qui doit être atteint, sous peine de mettre en péril le projet, est de garantir des prix de loyers attractifs. L'un des éléments permettant d'éviter une flambée des prix est de ne pas construire de logements ou d'activités au-dessus des commerces en dédiant l'ensemble d'un bâtiment à une activité commerciale. C'est le principe que nous avons retenu.

Par ailleurs, du fait de notre situation en cœur de ville, proche du patrimoine, les bâtis sont soumis à des critères de qualité. Premier élément sur lequel nous sommes bien avancés ? Le marché couvert, élément commercial principal.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Ce sujet a généré quelques polémiques au niveau de Saint-Dizier. Le marché couvert actuel, qui date de 1920, souffre de faiblesses

structurelles évidentes, de problèmes d'hygiène. Il est très laid (c'est un hangar), mais accueille tous les matchs de boxe depuis l'avant-guerre, ce qui explique l'attachement de la population à ce lieu. La Ville a lancé un concours, qui a été remporté par une agence d'architecture nancéienne au projet surprenant. Non, il ne s'agit pas de la Koutoubia, mais bien d'un bâtiment particulièrement intéressant du fait de son architecture de qualité. Construit en pierre de taille, il intègre des arches en sapin des Vosges et de grands espaces facilitant la circulation des clients. Les étals seront fixes avec une devanture en fonte, idée de l'architecte. Pour rendre ce marché attractif, son aménagement intérieur permettra une ouverture partielle ou totale et le développement de circuits courts. L'ouverture de commerces permanents permettra de travailler avec les producteurs locaux et de garantir l'animation du marché.

La mobilité sous toutes ses formes suppose, bien sûr, la création de parkings. Au-delà du parking Lamartine évoqué par Philippe, un certain nombre de parkings se trouveront à proximité immédiate du cœur de ville, qui verra également la réhabilitation d'une jolie place du XVI^{ème} siècle avec maisons à pans de bois. Le parking qui dessert la circonscription d'action sociale est quasiment achevé. Par ailleurs, nous avons réalisé les acquisitions nécessaires à faire de la gare, actuellement située au milieu de nulle part, un pôle multimodal.

S'agissant de l'habitat, thème essentiel rappelé par Philippe BOSSOIS, nous n'installerons pas de logements au-dessus des commerces, mais travaillerons sur les dents creuses et appartements/maisons d'hyper centre-ville inhabités à rénover. La convention que nous avons signée avec Action Logement concerne cinq premiers dossiers (d'autres pourraient s'ajouter) parmi lesquels l'ancienne clinique François I^{er} du centre-ville, chantier important qui sera confié à un bailleur social.

Le patrimoine naturel comprend les berges du canal et les berges de Marne, auxquelles la ville, ceinturée de verdure, tourne le dos. Nous travaillons donc à la réhabilitation et à l'aménagement des berges du canal et de la Marne, de façon à ouvrir aux Bragards un circuit pédestre/cyclable, dont certaines tranches sont d'ores et déjà extrêmement fréquentées.

Le patrimoine historique intègre le château, devenu sous-préfecture lors de la dernière guerre. Ancienne propriété privée, il appartient désormais au conseil départemental, qui a notamment, vis-à-vis de l'Etat, l'obligation d'héberger le sous-préfet. Lieu d'attractivité aux vocations multiples et au positionnement idéal, ce château constitue l'un des atouts majeurs du patrimoine de la ville de Saint-Dizier. La Ville, François CORNUT-GENTILLE et ses successeurs souhaitent y développer un projet patrimonial d'envergure et de grande qualité au travers de

projets bénéficiant à tous. Ce projet est à co-construire avec le conseil départemental.

Le patrimoine compte également le musée, qui réécrit actuellement son projet scientifique et culturel, les tombes de chefs francs, trésor archéologique connu dans toute l'Europe, ainsi que la fonte d'art, vis-à-vis de laquelle le musée de Saint-Dizier est le seul en France à développer une politique d'acquisition.

La Ville ayant commencé à racheter les bâtiments situés à droite du château, nous pourrions imaginer des tiers lieux, des séminaires, une brasserie, de la restauration de qualité, une hôtellerie, infrastructures qui permettraient l'appropriation de cet espace par le plus grand nombre et feraient de ce lieu, vis-à-vis du conseil départemental et de la ville de Saint-Dizier, un totem du département.

Les phases de réalisation seraient mises en œuvre de 2018 à 2024, quand la convention que nous pourrions signer avec le conseil départemental s'étendrait de 2019 à 2022. Le calendrier des travaux se déroulerait comme suit :

- 2019 : réalisation des berges de Marne, du canal, du parking Godard Jeanson ;
- jonction 2019/2020 : mise en œuvre du centre nautique et, s'agissant du cœur commercial, choix crucial du promoteur (en vue de l'appel à projets, le cahier des charges est en cours de rédaction) ;
- 2020 : début des travaux du marché couvert, qui devraient s'avérer rapides du fait de l'utilisation de préfabriqué. Signalons néanmoins un problème important : les caves abritent des chauves-souris, espèce protégée.
- Réalisation du parking de Lamartine, avec une pénétrante (rue Ortiz) qui permettra de réorganiser les sorties scolaires de deux établissements, l'un public, l'autre privé ;
- jonction 2020/2021 : déménagement de la sous-préfecture, installation de la brasserie du canal et du bowling et démarrage du pôle sportif et du pôle d'échanges multimodal (projet Ville géré par l'Agglomération au titre de la compétence mobilité) ;
- 2021 : investissement du château ;

- 2022 : ouverture des commerces.

Propriétaire d'une grande partie des remparts situés au pied du château, la Ville a acheté une propriété à droite qui comprend le cavalier, élément stratégique de la fortification. Nous souhaitons désormais acquérir une autre propriété, à Fauche afin de remonter jusqu'aux remparts et jusqu'à la ville, de façon à créer un vrai jardin public en connexion avec le château et avec la ville.

M. François CORNUT-GENTILLE : J'insisterai sur trois idées. La première est que ce projet est réfléchi depuis très longtemps. Au niveau local comme au national, agir au coup par coup ne fonctionne pas. Bâtir solide impose de s'inscrire dans une réflexion de fond.

Ce projet n'est que le développement des premières transformations de Saint-Dizier réalisées il y a vingt ans, avec l'idée qu'un centre-ville rural doit remplir un certain nombre de fonctionnalités, pas uniquement pour la ville, mais pour toute une zone. C'est pourquoi nous avons voulu faire du centre-ville un centre réellement commercial, ce que Saint-Dizier n'était pas il y a vingt ans, quand les Bragards allaient faire leurs courses à Bar-le-Duc ou à Vitry.

Si la ville est le loisir, elle n'est pas nécessairement l'habitat. Notre idée n'est pas de prendre des habitants aux communes voisines, mais d'offrir aux habitants de ces communes ce qu'ils trouvent actuellement à Nancy ou à Reims.

Remettre des fonctions dans le centre-ville est ce à quoi nous nous astreignons depuis vingt ans avec succès, mais au vu des vents contraires soufflant sur le territoire, il convient de rester proactifs, sous peine de voir le système décliner. L'idée est de créer, sur la base de nos fondamentaux de long terme, un choc encore plus puissant dans la même direction. Par rapport à d'autres villes, l'originalité de ce projet est qu'il ne consiste pas en un réaménagement, mais bien en la création d'une ville nouvelle. Nous allons changer Saint-Dizier du tout au tout.

Aujourd'hui, pour ceux qui connaissent Saint-Dizier, la ville se limite à la rue Gambetta, à une ville étirée sans cœur de ville. La création d'un cœur de ville nouveau changera la commercialité, créera l'opportunité, pour les commerçants, de déménager pour toucher de nouvelles clientèles. Les gens y trouveront les facilités d'un centre commercial avec le charme d'un cœur de ville.

L'e-commerce menace l'avenir des zones commerciales. En revanche, en famille ou avec sa petite-amie, on peut avoir envie de se promener en ville le samedi, le dimanche.

Comment répondre à ces besoins ? Se contenter d'agir au jour le jour ne permet pas de générer un désir de ville. Ce que nous créons, c'est un choc très fort.

Ce choc repose sur le commerce, avec l'idée d'aller chercher les gens plus loin. Nous ne nous posons pas en concurrents des maires de Vitry ou de Bar-le-Duc. Les services que Saint-Dizier n'offre pas, les gens iront les chercher à Nancy ou à Reims. Nous ne prenons donc rien au territoire.

Ce territoire, que nous aimons, est une sorte de sucre sur lequel de l'eau est versée depuis des années et dont nous essayons de sécher une toute petite partie pour réagglomérer des projets autour. La première rénovation fut un choc très fort. De la même façon, j'espère que ce projet créera une onde de choc à même d'irriguer le territoire, et ce au-delà des frontières du département, sur quinze, vingt, trente ans.

Saint-Dizier doit acquérir, grâce à la qualité du château et à l'originalité de ce qu'il s'y fera, une visibilité nationale. C'est l'enjeu. Avec ce projet, nous apportons au potentiel dont nous disposons l'aménagement nécessaire à donner de la force à Saint-Dizier.

Je conclurai par ce dernier point : nous sommes très heureux d'avoir travaillé avec l'ancien conseil général, de travailler très efficacement avec Nicolas, dans l'esprit d'un réel partenariat. Car l'enjeu n'est pas urbain, mais rural. Comment créer une agglomération rurale ? Ce sujet intéresse chacun des conseillers départementaux présents ici. Si nous revendiquons une certaine expérience, nous avons besoin de votre expérience pour affiner le projet. Nous sollicitons donc non seulement de l'argent, mais également des idées. Merci à tous.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Y a-t-il des questions ?

Mme Karine COLOMBO : Témoin du changement flagrant de la ville de Saint-Dizier, je souhaitais vous en féliciter. Dans la mesure où j'apprécie votre façon de travailler, en parallèle avec d'autres villes du département, j'aimerais savoir comment vous gérez des friches commerciales quand vous créez une ville nouvelle.

Quand vous avez créé votre cinéma, qu'avez-vous fait de l'actuel Cyrano ? Quand vous déplacez un Décathlon quartier gare, que devient l'espace rendu vacant ? J'ai compris que vous achetiez des biens immobiliers, mais j'imagine que vous ne pouvez pas tout acheter et que des friches restent à gérer.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : La Ville n'est pas propriétaire de tous ces lieux. S'agissant du Cyrano, il a été racheté par un bailleur social, dont le projet a soulevé les foudres des habitants de ce quartier constitué de maisons bourgeoises du XIX^{ème} siècle. Nous avons mis du temps à boucher la dent creuse, mais nous l'avons fait.

Quant à Décathlon, commerce ayant effectivement déménagé sur la zone commerciale, il est longtemps resté une friche, avant d'être racheté par la Ville. Le schéma des équipements sportifs a mis du temps à émerger. Cette maturation de la réflexion a abouti à l'achat.

M. François CORNUT-GENTILLE : S'agissant du Décathlon, nous n'avions pas préempté dans un objectif précis, mais pour éviter l'érection d'un centre commercial qui aurait mis un terme à notre rénovation du centre-ville. Nous avons donc acheté sans savoir ce que nous allions y faire, mais en sachant ce que nous ne voulions pas y voir. Il faut savoir être réactif et opportuniste dans tous les sens du terme : si des choses imprévues s'insèrent dans votre stratégie, vous les prenez. Si des choses risquent de gêner votre stratégie, vous les prenez aussi. S'agissant du Décathlon, l'idée était simplement de sauver le cœur commercial.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Certaines acquisitions visent effectivement à préserver des espaces stratégiques. Y a-t-il d'autres questions ?

M. HISPART : Je serai bref. Nous constatons que Saint-Dizier a changé, ce qui est une bonne chose, d'autant qu'à écouter vos propos d'introduction concernant l'inaction des anciennes municipalités, la tâche semble avoir été difficile.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : J'ai dit que ces municipalités ne s'étaient pas occupées du centre-ville.

M. HISPART : Je souhaiterais que vous travailliez à redonner du pouvoir d'achat à tous les Bragards, afin de leur permettre de fréquenter ce centre-ville avec de l'argent en poche.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : En tant que maire, vous savez que le pouvoir d'achat ne relève pas de la compétence du maire ou de l'Agglomération.

M. HISPART : Je comprends. Toutefois, vos propos d'introduction m'ont gêné. Le passé, c'est le passé.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Monsieur HISPART, sachez que la Ville de Saint-Dizier n'a pas augmenté ses impôts depuis douze ans.

M. HISPART : Je sais, Madame le Maire.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : D'autre part, notre politique culturelle offre les tarifs les plus bas à 150 kilomètres à la ronde.

M. HISPART : Je ne l'ai pas contesté, ne vous sentez pas à ce point offusquée.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : En matière de pouvoir d'achat, nous ne sommes maîtres de rien. En revanche, François CORNUT-GENTILLE a réalisé une zone de référence extrêmement importante, aujourd'hui dans le giron de l'agglomération et destinée à accueillir des entreprises.

M. Nicolas FUERTES : Merci pour cette présentation. Pour reconquérir nos centres-villes, il est très intéressant d'y remettre des fonctions culturelles, commerciales, donc économiques, et de se soucier de la mobilité, des déplacements.

Au niveau de l'agglomération, vous avez, je pense, réfléchi à des mobilités vis-à-vis de la zone plus rurale et des autres bourgs-centres de l'agglomération, pour faire de Saint-Dizier ce que cette ville est censée être : le pôle urbain central de tout un territoire allant, bien entendu, au-delà de la Haute-Marne.

De par son exceptionnelle durée, votre réflexion est susceptible de profiter à d'autres villes ayant chacune leurs spécificités et particularités. Je salue tout ce travail. Ceci dit, Elisabeth, il conviendrait de ne pas charger les anciennes municipalités. Certes, beaucoup d'erreurs ont été commises dans l'urbanisme, dans les aménagements, ainsi que certaines mauvaises habitudes.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Surtout au niveau des centres-villes. Nous déplorons également un non-accompagnement économique.

M. Nicolas FUERTES : Nous en sommes d'accord, mais c'était une autre époque. Il convient de faire attention à ce point.

S'agissant de Saint-Dizier, sa faiblesse, et j'espère que nous inverserons la tendance, réside dans la baisse démographique et dans une paupérisation supérieure au reste de la Haute-Marne.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Si la baisse démographique se stabilise, le niveau de paupérisation est effectivement alarmant, comme l'est la problématique du handicap,

notamment dans les établissements scolaires.

M. le PRÉSIDENT : Monsieur SIDO ?

M. Bruno SIDO : Je vous propose de jeter un voile sur le passé glorieux de Saint-Dizier et d'évoquer l'avenir. Je me souviendrai toujours de Madame ALLAIRE me lisant, en Préfecture, un article du *Monde* qui expliquait que les villes étaient là pour dominer les campagnes. Ce n'est pas faux, même si les villes sont là pour faire vivre et non pour dominer.

Comme je l'ai toujours dit lorsque j'étais à la manœuvre, développer nos trois villes, quatre avec Joinville, ou cinq avec Nogent, était essentiel et nous avons fait beaucoup. Je connaissais le projet pour avoir été invité, il y a quinze jours, à réfléchir avec le GIP et Monsieur MASSON. Je le trouve excellent. Ce projet est exceptionnel, car soutenu par une volonté politique continue depuis de longues années. J'ai toujours dit, et c'est le sénateur qui parle, que le changement de municipalité à chaque élection est catastrophique pour un village ou une ville.

M. François CORNUT-GENTILLE : (*INAUDIBLE : prononcé hors micro*)

M. Bruno SIDO : Cette continuité a d'ores et déjà permis une belle transformation de Saint-Dizier, qu'il convient de poursuivre. Personnellement, je soutiens tout à fait ce projet, qui réclamera d'importants moyens tant nationaux que départementaux, mais dont les retombées bénéficieront à toute la Haute-Marne ainsi qu'à la Région Grand Est. Il s'agit d'un projet ambitieux, mais réaliste qui mettra du temps à se mettre en œuvre, avec ses difficultés et ses échecs (que je ne vous souhaite pas).

Mme Anne-Marie NEDELEC : Je suis, personnellement, très admirative et fière d'être associée, à travers le conseil départemental, à cette œuvre qui s'inscrit dans la durée. Certes, anticiper est possible, mais les priorités, la vie, les attentes changent et peuvent rendre les plans caducs. De plus en plus, les centres commerciaux développés à l'extérieur des villes pour permettre le stationnement sont remis en cause, ce qui n'était pas le cas il y a vingt ans.

Il convient de mener une politique d'anticipation en se montrant tantôt très réactif, tantôt patient, afin d'aboutir à un projet parfaitement adapté, voire anticipant les attentes et le futur du développement des villes. Chapeau ! J'espère que ce projet en inspirera de nombreux autres.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Il convient d'insister sur une donnée

particulièrement importante : ce projet cadre avec le potentiel fiscal de la ville. La nécessité d'avoir les moyens de ses ambitions influe sur le redimensionnement du projet et sur le choix des partenaires.

M. le PRÉSIDENT : D'autres demandes d'interventions ? (Non).

Je tiens à vous remercier à nouveau. Tous l'ont dit : cette stratégie s'inscrit sur plus de vingt ans de réflexion, dont nous voyons aujourd'hui la concrétisation. Lorsqu'*Action Cœur de ville* est arrivé, vous étiez prêts, d'où votre entrée immédiate dans ce dispositif, lequel sera bien sûr intégré à la nouvelle contractualisation votée ici.

Vous êtes venus en début de semaine me présenter vos projets, démarche que nous allons à présent formaliser pour contractualiser ces actions. Je soulignerai simplement la vocation de ce plan à s'inscrire dans une démarche patrimoniale, commerciale, liée aux services et aux loisirs, afin de créer une *ville idéale* que je vous souhaite de réussir et que nous accompagnerons.

S'agissant du château, je souhaite que nous co-construissions ce projet. Vous avez évoqué un *totem* du département ; installer ce totem, cette lisibilité à Saint-Dizier, rassérènera ceux qui doutent de l'efficacité des collaborations entre collectivités. Nous sommes en mesure de travailler ensemble à un projet commun, coconstruit puis cogéré, pour assurer la présence du département partout sur le territoire.

La séance est suspendue le temps du déjeuner.

M. le PRÉSIDENT : Nous reprenons le rapport n°1 de la VIII^e commission relatif à notre politique sportive départementale. Je vous propose un avenant à la convention du partenariat avec Chaumont Volley Ball 52.

Politique sportive départementale
Avenant n°3 à la convention de partenariat avec
le Chaumont Volley Ball 52 – saison 2018-2019

Rapport n° VIII – 1

M. le PRÉSIDENT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur l'avenant n°3 à la convention de partenariat avec le « Chaumont Volley Ball 52 Haute-Marne » pour la saison 2018-2019.

Dans le cadre d'une politique de développement du sport en Haute-Marne, l'assemblée départementale a inscrit, lors du vote du budget primitif 2019, un crédit de 310 000 euros pour le CVB 52 Haute-Marne, dont 90 000 euros pour le volet sportif.

Le CVB 52 Haute-Marne obtient des résultats remarquables dans des compétitions nationales et internationales. Au terme de la saison 2017-2018, le club a obtenu la seconde place du championnat de France et s'est ainsi vu versé au troisième tour préliminaire de la « Ligue des champions » pour la saison 2018-2019.

Au cours de l'intersaison, le club a perdu ses meilleurs joueurs, dont ses internationaux, et l'effectif a presque totalement été remanié.

Finaliste de la coupe de France et jouant les premiers rôles en championnat, le collectif chaumontais a atteint les quarts de finale de la ligue des champions et s'invite ainsi parmi les huit meilleurs clubs européens.

De plus, avec près de 230 licenciés en 2018, un encadrement qualifié et une formation efficiente des jeunes joueurs, le club s'affiche comme le premier de la région Grand-Est. Ce sont ainsi autant d'atouts qui font du CVB 52 Haute-Marne un club de très haut niveau international.

Pour la saison 2018-2019, compte tenu de ces brillants résultats et des frais engagés lors de la dernière campagne européenne, Monsieur le Président vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 60 000 euros au CVB 52 Haute-Marne pour l'année 2019, qui s'ajoutera aux différentes aides déjà attribuées par ailleurs, d'inscrire les crédits correspondants, d'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention triennale de partenariat à intervenir avec le CVB 52 Haute-Marne et de l'autoriser à le signer.

M. le PRÉSIDENT : Nous sommes arrivés au terme de la programmation de trois ans, objet de notre engagement avec le CVB 52, dont les résultats exceptionnels cette année créent un besoin financier supplémentaire.

Les dirigeants du club, que nous avons rencontrés avec le Vice-Président et le Président de la Commission, Gérard GROSLAMBERT, ont sollicité de notre part un coup de pouce exceptionnel et rapide. Je vous propose donc de les accompagner à hauteur de 60 000 euros.

Puis la Commission travaillera sur une nouvelle convention classique triennale en vue de la saison à venir avec un double objectif : irriguer ce sport sur l'ensemble du département et établir une subvention-socle évolutive en fonction des résultats, sur le modèle du partenariat liant le CVB et la Région. Ce sujet suscite-t-il des commentaires ?

M. Nicolas CONVOLTE : Monsieur le Président, vous connaissez ma position concernant les crédits publics à l'attention des clubs professionnels. Je voterai donc contre ce rapport.

M. Nicolas FUERTES : Nous voterons évidemment pour ce rapport. Nous vous remercions de prendre en compte ces résultats et saluons votre souci de faire rayonner le CVB 52 dans tout le département.

Je tenais également à remercier le pôle Mokhtar à Saint-Dizier et le pôle FLAMERION à Chaumont. Peut-être conviendrait-il de renommer PALESTRA ?

M. Mokhtar KAHLAL : La VIII^e commission s'est engagée à travailler sur la méthodologie que vous avez proposée tout à l'heure, soit une convention-socle, avec des paliers et objectifs à atteindre dans le cadre d'une convention triennale.

Pour répondre à Monsieur CONVOLTE : l'ensemble des élus ici fait bien la différence entre le sport de haut niveau et le sport professionnel. Le sport de haut niveau correspond, sur notre territoire, à l'haltérophilie, au judo, que nous accompagnons. La Haute-Marne, et c'est notre fierté, accompagne toutes les composantes du sport, du sport de masse au sport loisir, le sport éducatif. C'est notre engagement.

N'oublions pas que le sport professionnel est également un vecteur d'image, de notoriété, d'attractivité de notre territoire. Au fil d'un parcours exceptionnel, cette équipe, dotée d'un des plus petits budgets du championnat, réalise des exploits.

Comme l'a indiqué le Président, du fait de ces résultats exceptionnels, 180 000 euros manquent pour équilibrer le budget du club. Là encore, saluons le travail du conseil départemental, institution ou collectivité de proximité et de réactivité, puisqu'immédiatement, le Président s'est engagé, sous réserve du vote d'aujourd'hui, à accompagner le club à hauteur d'un tiers de l'enveloppe. La Région s'est engagée verbalement à hauteur de 30 000 euros. Il subsiste donc un delta, vis-à-vis duquel je me tourne vers mes amis de la Ville et de l'Agglomération de Chaumont, qui vont certainement faire l'effort d'accompagner le Club.

Sur ce territoire, j'ai le sentiment qu'il est toujours plus facile de travailler avec son voisin qu'avec ses frères et sœurs. Nos valeurs éducatives et familiales devraient nous amener à nous inscrire dans la méthodologie qui est proposée.

Nous avons défini la politique culturelle départementale il y a quelques mois. Ce sujet pose le sujet de la politique sportive départementale, avec le Schéma directeur des équipements sportifs du Département à développer. L'idée est que chacun puisse contribuer à construire, collectivement, une politique sportive départementale à l'image du CVB 52.

M. le PRÉSIDENT : Monsieur CONVOLTE, par une présence plus assidue en Commission, vous pourriez suivre ce qu'il s'y fait en matière de sport.

Une fois de plus, je m'aperçois que vous votez toujours contre les projets ou la réussite du Département. J'ignore ce qui vous motive, mais je constate que quand un dispositif qui a réussi doit être mis en avant ou soutenu, notamment au travers de campagnes d'attractivité, vous votez contre. Vis-à-vis d'un dispositif qui a fonctionné et que nous devons soutenir, vous votez contre. Nous avons compris votre logique : plus les choses vont mal, plus vous vous réjouissez. Ce n'est pas notre esprit. Une fois de plus, vous montrez le vrai visage du Rassemblement national. Nous n'avons pas de doutes sur vos intentions.

M. Stéphane MARTINELLI : Pour compléter les propos de Mokhtar : effectivement, le bloc communal (Ville de Chaumont et Agglomération de Chaumont) abondera à hauteur de 33 %, soit environ 60 000 euros. Nous espérons que le CVB obtiendra la même somme de la Région, ce qui permettrait d'atteindre les 180 000 euros manquants.

M. Gérard GROSLAMBERT : La Région soutient le club *via* une subvention de base équivalente à la nôtre, à laquelle s'ajoutent 25 000 euros en cas de participation à une coupe d'Europe et 5 000 euros en fonction des résultats dans ce championnat. Au total, l'apport financier potentiel offert par la Région atteint 60 000 euros.

D'un coût de 65 000 euros environ chacun, les sept tours de Coupe d'Europe reviennent à 380 000 euros au total. Je précise qu'en tant que membre du COPIL du CVB 52, je ne participerai pas au vote.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur GROSLAMBERT. Sans autre demande d'intervention, je vous propose de vous prononcer sur ce rapport.

VOTE

participé au vote) Pour : 31 (M. Gérard GROSLAMBERT n'a pas
Contre : 2
Abstention : 0

Le rapport est adopté à la majorité des voix exprimées.

Décision modificative n°2 du budget 2019

Décision budgétaire modificative n°2 de l'exercice 2019 du budget principal et du budget annexe Haute-Marne Numérique

Rapport n° I – 4 – page 31

M. Jean-Michel RABIET : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la décision budgétaire modificative n°2 de l'exercice 2019 se rapportant au budget principal et au budget annexe Haute-Marne Numérique.

Cette deuxième décision budgétaire modificative du budget principal est principalement consacrée au vote du produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget en fonction de la notification définitive transmise par la DDFiP et à la réintégration du budget annexe Haute-Marne Numérique dans le budget principal.

En section de fonctionnement, les crédits sont abondés de 920 470 euros.

690 800 euros sont liés à la réintégration du budget annexe Haute-Marne Numérique dans le budget principal dans l'attente de la création d'une SEM, outil juridique plus adapté à la gestion de ce type d'activité.

S'ajoute une demande complémentaire de 197 670 euros dans le secteur social. Ainsi 50 000 euros sont prévus pour lancer un nouveau schéma d'organisation sociale et médicosociale en faveur des personnes âgées, sur le modèle de celui adopté en faveur des personnes en situation de handicap, le schéma relatif aux personnes âgées prenant fin en décembre 2019. 137 670 euros supplémentaires sont également demandés au titre de la conférence des financeurs pour enrichir le programme d'actions et l'ajuster au montant de la recette CNSA allouée. Enfin, 10 000 euros de crédits nouveaux sont inscrits pour participer à la prise en charge du coût de confection des cartes mobilités inclusion (CMI) délivrées par l'Imprimerie nationale et

supportées par la MDPH52.

Des inscriptions complémentaires vous sont également proposées pour le versement de participations et subventions dans le domaine de la promotion du sport et du tourisme. 60 000 euros de subvention exceptionnelle sont prévus pour le « Chaumont Volley-Ball 52 Haute-Marne » compte tenu de ses brillants résultats sur la saison 2018-2019 et des frais engagés lors de la dernière campagne européenne. 2 000 euros sont inscrits pour l'adhésion à la Fédération thermale du Grand Est dont l'objectif principal est la mise en œuvre d'un plan de développement du thermalisme régional.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles augmentent de 1 693 447 euros.

La régularisation des ressources fiscales, récemment notifiées, permet une inscription à la hausse des recettes à hauteur de 0,658 million d'euros. Le détail de ces recettes vient de vous être présenté dans un rapport particulier. Par ailleurs, 344 960 euros sont à inscrire au titre du fonds de péréquation de la CVAE en fonction des éléments estimatifs reçus.

Enfin, suite à l'annulation du budget annexe Haute-Marne Numérique, il convient de réintégrer l'intégralité des crédits votés en recettes dans le budget principal, pour un montant de 690 800 euros.

Au final, l'autofinancement augmente de 0,773 million d'euros, passant ainsi de 23,739 millions d'euros à 24,512 millions d'euros. Il permet de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Au niveau de la section d'investissement, les principaux ajustements concernent la voirie départementale pour un montant de 700 000 euros. La réalisation des études définitives a permis d'affiner le coût financier de plusieurs programmes, notamment pour les ouvrages d'art sur la RD20 et la RD139. Il est également prévu le démarrage de trois nouvelles opérations de réhabilitation d'ouvrages d'art à Bayard sur Marne, Louze et Aujeurres.

103 427 euros d'inscriptions supplémentaires vous sont également proposées pour le secteur social : 85 000 euros de subventions à l'EHPAD La Croix l'Albin à Bourbonne-les-Bains suite à la création d'une unité d'hébergement renforcée, pour la réalisation de divers travaux de sécurisation pour les résidents et 18 427 euros de subventions à l'EHPAD de Bourmont pour l'aménagement d'un minibus.

Il est également proposé d'accorder une subvention de 9 600 euros à la Ville de Langres pour la réalisation d'une étude de flux sur l'ensemble de la parcelle qui accueillera le futur collège.

Enfin, un ajustement de 20 000 euros est sollicité pour renouveler quatorze équipements informatiques des élus.

Quant aux recettes d'investissement, elles affichent une hausse de 60 050 euros liée notamment à la signature de conventions pour les travaux à Pont la Ville suite à la réfection de la voirie après la construction du parc éolien et sur l'ouvrage d'art franchissant l'A31 sur le territoire d'Aujeurres et Ormancey.

A l'issue de ces ajustements budgétaires, le besoin de financement de la section d'investissement est assuré par l'autofinancement complémentaire généré principalement par la régularisation des ressources fiscales. Le montant de l'emprunt prévisionnel d'équilibre est maintenu à 29,925 millions d'euros.

En disposition diverse, il vous est proposé de renoncer partiellement à une créance sur succession de 46 640 euros en matière d'aide sociale à l'hébergement en Ehpad, et d'accepter un remboursement à hauteur de 18 225 euros, afin de pouvoir prétendre à un règlement immédiat et garanti de l'actif net successoral estimé par le notaire.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la commission le 18 mars 2019.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur le Président. Qui souhaite prendre la parole ?
Monsieur SIDO.

M. Bruno SIDO : Sur l'aspect Haute-Marne Numérique, je signalerai deux points. A la lecture du rapport, tout le monde comprendra qu'il y a, aujourd'hui, trop de fonctionnaires. Qu'il faille utiliser la M4 et non la M52, certes, mais tout le monde s'en fiche. Finalement, nous sommes contraints de remettre sur le budget principal ce que nous avons réservé au budget numérique. Tout ça n'a aucun intérêt. Certains fonctionnaires travaillent sans doute beaucoup, mais ne servent à rien.

Le deuxième point, plus important, est que nous avons créé, au Sénat, un groupe Ruralité, où les sénateurs des milieux ruraux, voire hyper-ruraux, suivent les questions qui les

concernent de près. Lors de la réunion qui s'est tenue cette semaine, nous avons discuté, avec TDF, du passage de tous nos pylônes à la quatrième génération.

Sur ce sujet, vous connaissez ma méfiance. Je m'étais en effet aperçu, il y a vingt ans, que la Haute-Marne était le département le plus mal couvert en téléphonie mobile, ce qui m'avait incité, dès mon élection en tant que sénateur, à proposer une loi sur l'itinérance locale, votée à l'unanimité. Cette loi nous a permis à nous, Haut-Marnais, grâce aux maires qui se sont intéressés au sujet, à trouver des terrains, des chemins, à implanter des pylônes, etc. Nous avons obtenu la 2G assez rapidement et tous ceux qui passent en Haute-Marne constatent que le système, même s'il n'est pas parfait, fonctionne beaucoup mieux que dans les départements dont les ex-conseils généraux avaient estimé que le sujet ne les concernait pas.

Toujours est-il que les départements tels que le nôtre n'intéressent pas le niveau national, ce qu'en tant que membre de l'ADF, vous n'êtes pas sans savoir. Actuellement, nous migrons sur la 4^{ème} génération – bien différente de la 5^{ème}, laquelle soulèvera de toutes autres problématiques – or je me suis aperçu, à l'occasion de la venue des spécialistes sollicités par nos soins pour travailler sur la question, que le passage de pylônes de la 3^{ème} à la 4^{ème} génération n'avance pas en Haute-Marne.

Madame la Préfète étant à la manœuvre, je vous propose donc, Monsieur le Président, que nous allions la trouver ensemble pour lui signifier que cette immobilité ne peut perdurer. Il est hors de question que nous perdions notre avance vis-à-vis de départements passifs n'ayant pas investi sur le sujet.

Mes propos se rapportent bien à la téléphonie mobile et non la fibre optique. J'ignore si la politique que nous avons menée en matière de fibre optique sera pertinente à vingt ou trente ans. Peut-être le très haut débit transitera-t-il davantage par les ondes que par la lumière dans la fibre ? Toujours est-il qu'il convient de s'occuper du passage de la 3^{ème} à la 4^{ème} génération, puis à la 5^{ème} ultérieurement. Voilà, Monsieur le Président, quelles sont mes propositions.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur le Sénateur. S'agissant de la téléphonie mobile, vous avez raison : le sujet est entre les mains de Madame la Préfète. Nous lui avons remonté nos besoins et nos priorités, en nous appuyant sur l'enquête que vous avez menée début 2017 auprès de toutes les communes pour refaire le point sur la couverture en téléphonie mobile.

Dans le cadre du redéploiement national des pylônes, nous pourrions obtenir un complément pour couvrir les quelques zones blanches de notre département. J'accepte donc

votre proposition d'aller trouver Madame la Préfète afin de faire valoir qu'alors que nous étions très en avance sur le sujet, nous stagnons.

S'agissant de la M4 et de la M52, ce sujet n'est pas de notre ressort, mais de celui du législateur. A ce propos, je suppose que vous évoquiez les fonctionnaires de l'Etat et non ceux du Conseil départemental, dont aucun n'est en trop.

M. Stéphane MARTINELLI : Cette réflexion vaut aussi bien pour les fonctionnaires de l'Etat que pour ceux de notre collectivité : personne ne s'amuse, il faut respecter la loi. Je ne pense pas que les fonctionnaires s'amusent à s'inventer du travail, comme je serais de ceux qui défendraient les sénateurs s'ils étaient accusés de créer des groupes de travail pour s'occuper. La remarque est aussi offensante d'un côté comme de l'autre. Il existait une anomalie qu'il convenait de régler, ce qui a été fait par dix lignes dans un rapport.

M. le PRÉSIDENT : Concernant le budget annexe que nous souhaitons mettre en place pour le Numérique, nous nous sommes fait mal conseiller. L'idée de la création d'une SEM pour gérer les questions du numérique et de la téléphonie mobile reste en suspens. Cette DM appelle-t-elle d'autres questions ? Non. Je vous propose donc de vous prononcer.

VOTE

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2 (*M. Nicolas CONVOLTE et Mme*

Laurence ROBERT-DEHAULT)

Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Motion du Conseil départemental de la Haute-Marne visant à soutenir et garantir l'avenir du Canal « Entre Champagne et Bourgogne »

M. le PRÉSIDENT : En dernier point de notre session, je vous propose une motion sur un sujet qu'il convient d'anticiper pour ne pas le subir. Cette motion concerne l'avenir du canal entre Champagne et Bourgogne. Vous savez que Philippe DURON a présidé une commission et rendu un rapport en février 2018 à la Ministre BORNE concernant les questions de mobilité, en préfiguration du projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) actuellement en discussion devant le Parlement. Ce rapport pose notamment la question de l'avenir du réseau des canaux, avec des problématiques économiques et d'économies. Pour avoir rencontré les responsables de VNF, je sais quelles sont les inquiétudes actuelles. Les décisions pourraient être prises rapidement.

Pour être clair, nous parlons aujourd'hui de « *dénavigation du canal entre Champagne en Bourgogne* », ce qui entraînerait la disparition du canal des bateaux navigants. Cette décision, qui impacterait le Département, n'est pas actée. Le Département doit donc se battre vite et fort, d'où cette motion qui vous est proposée.

Cette dénavigation remet en cause ce que nous, communes et communautés de communes, avons mis en place au bord de ce canal, ainsi que notre politique en matière de tourisme. Peut-être sommes-nous en retard, mais notre potentiel sur ce canal est réel.

Je vous proposerai en commission permanente une Convention de superposition d'occupation du canal, outil de tourisme que nous devons développer en tant qu'infrastructure traversant le département du sud au nord, colonne vertébrale de notre département. La dénavigation entraînera le désengagement progressif et, à terme, la dégradation du canal. Elle remet en cause les investissements sur les ponts, les ouvrages. L'inquiétude, bien que prématurée, est bien réelle et nous demande d'agir vite et fort.

Je vous propose donc de débattre de cette motion, que j'inviterai les communes et communautés de communes concernées à soutenir. Je proposerai aux parlementaires une action forte auprès de Madame BORNE, à qui nous avons décidément beaucoup à dire, pour lui expliquer que la situation n'est pas acceptable par le territoire.

Plusieurs canaux sont visés : celui de la Meuse, celui des Vosges et le nôtre. Si notre canal ne représente que 700 bateaux par an (moitié fret/moitié tourisme), nous sommes nombreux à travailler au développement de son potentiel. Les projets existent, les collectivités s'y

intéressent. Nous devons donc réagir vite et fort. Voilà, en quelques mots, le message porté par cette motion.

Je vous propose d'ouvrir les débats, puis de vous prononcer sur le maintien de la qualité de services actuelle, dont la dégradation affecterait l'attractivité du département. Qui souhaite intervenir ? Oui Monsieur FOURNIE.

M. Paul FOURNIE : Merci Président. Mettre en avant l'avantage que représente le canal pour le département tout en alertant l'Etat m'apparaît pertinent, ce qui m'amène à valider la formulation proposée.

Toutefois, un passage situé en début de cinquième paragraphe me semble potentiellement problématique. Il précise qu'« *en effet, s'il est peu utilisé pour le fret...* », avant de détailler l'ensemble des avantages du point de vue touristique. N'est-il pas gênant d'acter que, grosso modo, le fret est fini ? Certes, le canal fait actuellement partie des 20 % du réseau fluvial les moins fréquentés, mais nous ignorons de quoi l'avenir sera fait, en particulier à l'heure où le développement durable est devenu un mantra auquel nous ne pouvons échapper. Concentrer l'argumentation sur le tourisme et l'argent que les collectivités ont dépensé ne risque-t-il pas de conforter l'Etat dans une décision qui n'irait pas dans le sens de cette motion ? N'a-t-on pas, au contraire, intérêt à démontrer que, même si le fret fluvial n'est effectivement pas très utilisé, il convient de ne pas abandonner un moyen de transport ? Je n'ai pas de certitudes, ce n'est qu'une réflexion.

M. le PRÉSIDENT : Nous faisons simplement le constat de l'état du fret aujourd'hui. Le développement du tourisme nous concerne plus directement, d'où sa mise en avant. Quoiqu'il en soit, cette motion sera accompagnée d'un courrier sollicitant un rendez-vous avec la Ministre, entretien au cours duquel nous évoquerons tous les sujets. Effectivement, moins de fret équivaut à davantage de camions sur la route et, par conséquent, à une dégradation de nos routes, point qui sera développé dans notre courrier.

Je l'affirme devant le Sénateur SIDO : nous devons monter au créneau rapidement pour évoquer ces questions de façon ferme et signifier à la Ministre que nous ne laisserons pas ce projet, aux conséquences dramatiques sur l'image de notre territoire, être mis en œuvre.

M. Bruno SIDO : Je suis éminemment d'accord avec notre éminent collègue Paul FOURNIE sur le fait qu'en tout état de cause, la CCI doit être associée à notre démarche.

Vous avez parfaitement raison, l'état du fret est ce qu'il est. Mise à part la CEPAC à Vologne, je ne vois pas bien quelle entreprise est susceptible de continuer à utiliser le canal pour le fret.

Par ailleurs, ce canal est beaucoup utilisé pour la navigation touristique, mais pas seulement. Beaucoup de bateaux, pour aller du nord au sud, préfèrent passer chez nous que de traverser le golfe de Gascogne, Gibraltar et remonter vers les Baléares et la Corse. Ils préféreraient payer pour passer par le canal plutôt qu'emprunter ce second parcours, plus dangereux.

Enfin, dans le cadre du plan mobilité, écotourisme, nous proposer de supprimer la navigation sur un axe de transport qui, pour une tonne/kilomètre transportée, consomme dix fois moins de carburant qu'un transport *via* le réseau routier ou aérien est simplement impensable.

Nous disposons donc d'arguments importants à faire valoir auprès de Madame BORNE, qui nous entendra, si tant est que nous lui demandions un rendez-vous. Je vous y accompagnerai, Monsieur le Président.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur le Sénateur. La vérité est que le canal n'accueille que peu de bateaux de tourisme, autour de 350 par an. Cette situation s'explique par le manque d'entretien du canal, ce dont atteste VNF.

M. Bruno SIDO : J'ajouterais que le réseau des canaux se situe essentiellement dans le nord et l'est de la France. Le canal de Nantes à Brest, développé par l'Empereur Napoléon, qui maîtrisait les terres, mais pas les mers, a été supprimé par le barrage de Brocéliande. Après le déclassement du canal de Bourgogne, et celui à venir du canal des Vosges, par manque d'eau sur le niveau haut, notre canal, de la Marne à la Saône ou de la Champagne à la Bourgogne, constitue le seul canal opérationnel nord-sud intégré au réseau magistral. C'est, à mon sens, le meilleur argument en faveur de sa préservation.

M. le PRÉSIDENT : Sa force est qu'il permet de naviguer toute l'année. Sa faiblesse réside dans sa fréquentation. Les élus doivent montrer leur attachement à ce canal et leur volonté de le développer, ce qui n'a jamais été une grande priorité des collectivités du département. Le vote de la convention de superposition constitue une preuve supplémentaire de l'intérêt du conseil départemental pour ce canal, atout essentiel pour notre territoire. Oui Monsieur RABIET ?

M. Jean-Michel RABIET : Peut-être serait-il opportun d'associer à notre demande nos

voisins de Côte d'Or et de Haute-Saône, qui profitent également du canal ?

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : J'étais cette semaine à Bar-le-Duc pour assister à une réunion organisée par la Région, dont le thème était le SRADDET. Les canaux ont été évoqués en tant qu'atout de développement du Grand Est, Région dont il conviendrait de se rapprocher au titre de nos intérêts communs et de nos objectifs partagés en matière de valorisation.

M. le PRÉSIDENT : Nous pouvons multiplier les rapprochements, reste qu'une fois de plus, le conseil départemental agira le premier et c'est tant mieux.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Le SRADDET est un document important.

M. le PRÉSIDENT : J'en conviens et nous allons nous rapprocher, car il s'agit aussi d'une affaire régionale. Nous avons évoqué le canal de la Meuse, celui des Vosges et celui de Bourgogne-Champagne, mais à ce jour, nous ignorons lequel sera sacrifié. Si nous disposons d'arguments en faveur du nôtre, c'est aussi à nous d'aller les défendre, tout en nous appuyant sur la Région et les départements limitrophes. Oui, Monsieur FUERTES ?

M. Nicolas FUERTES : Même s'il s'agit sans doute d'un vœu pieu, pourquoi ne pas demander à notre député de la première circonscription, également président de la commission mobilité, d'adresser cette motion à la Ministre en sollicitant son soutien ? La transition écologique constitue, soi-disant, une ambition gouvernementale et étatique. Dans ce contexte, se fermer une possibilité, pour les décennies à venir, de revaloriser le fret et ce, alors même que le canal constitue l'une des rares connexions entre réseau du nord et réseau rhodanien, constitue une aberration géographique. Il convient donc, pour la politique étatique, de faire preuve de cohérence en matière de mobilité du XXI^{ème} siècle.

M. le PRÉSIDENT : Il me semble que nous avons cité l'ensemble des interlocuteurs à interpeller. Effectivement, plus nous serons nombreux, plus nous serons forts. Avons-nous oublié quelqu'un ? Le député du Nord-Haute-Marne sera sollicité également, je l'en ai informé. En l'absence de questions, je vous propose de vous prononcer sur cette motion.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie pour cette unanimité. La séance est levée. Je vous propose de nous arrêter pour cinq minutes, puis nous reprendrons avec la commission permanente.

La séance est suspendue.

Le procès-verbal, arrêté le 28 juin 2019,

Le Président du Conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur
Secrétaire de séances



Gérard GROSLAMBERT